

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
MISSION DES ARCHIVES

ARCHIVES
DES
SERVICES DU PREMIER MINISTRE

CULTURE ET COMMUNICATION

**(MEDIAS, COMMEMORATIONS NATIONALES, CREATION
ARTISTIQUE, LANGUE FRANÇAISE, TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION, ARCHIVES, DONNEES PERSONNELLES)**

**État thématique des versements
conservés aux Archives nationales**

PARIS
2018

SOMMAIRE

MEDIAS	4
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS (DDM).....	4
<i>Directeur</i>	7
<i>Haut fonctionnaire de défense à l'information</i>	9
<i>Sous-directeurs, directeurs de cabinet et chargés de mission</i>	9
<i>Législation et réglementation</i>	10
<i>Affaires générales</i>	11
<i>Etudes et recherches</i>	12
<i>Presse</i>	12
Presse écrite : régime juridique et économique	12
Presse écrite : diffusion à l'étranger.....	16
Presse écrite : statistiques.....	17
Presse écrite : résultat des enquêtes statistiques.....	18
<i>Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP)</i>	20
<i>Audiovisuel</i>	23
Législation et réglementation	23
Radiodiffusion et télévision.....	24
<i>Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)</i>	32
<i>Centre d'étude d'opinion et Service d'observation des programmes</i>	35
Centre d'études d'opinion.....	36
Service d'observation des programmes	39
<i>Mission interministérielle pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble (Mission câble)</i>	40
<i>Développement et société de l'information</i>	42
<i>Relations internationales</i>	43
CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)	44
<i>Institutions ayant précédé le CSA</i>	44
Haut conseil de l'audiovisuel (1972-1982)	44
Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) (1982-1986).....	45
Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) (1986-1989).....	46
<i>Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)</i>	47
Présidence et direction générale	48
Secrétariat du collège	49
Service de l'information et de la documentation	51
Direction administrative et financière	51
Direction juridique	52
Direction des programmes	52
Direction des opérateurs audiovisuels	54
Direction des technologies.....	55
Direction des études et de la prospective	55
CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION (CICOM) (1984-1986).....	56
COMMISSION CHARGÉE D'APPRECIER LA QUALITÉ DES ÉMISSIONS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION (1977-1982)	58
COMMISSION CONSULTATIVE DES FRÉQUENCES DES RADIOS LOCALES PRIVÉES (1981-1986).....	59

COMMISSION POUR LA TRANSPARENCE ET LE PLURALISME DE LA PRESSE (1984-1986)	61
COMMISSION DE REFLEXION ET D'ORIENTATION SUR LES PROBLEMES DE L'AUDIOVISUEL, DITE COMMISSION MOINOT (1981-1982)	62
CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (CNCA) (1982-1986)	63
OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (ORTF) (1964-1974)	64
COMMEMORATIONS NATIONALES.....	67
COMITE POUR LA COMMEMORATION DES ORIGINES : DE LA GAULE A LA FRANCE. COMMEMORATION DU 15 ^E CENTENAIRE DU BAPTEME DE CLOVIS (1996-1997).....	67
MISSION DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE ET DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (1986-1989)	69
MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA CELEBRATION DU 50 ^E ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (1998)	72
MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE LA LOI DU 1 ^{ER} JUILLET 1901 RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION (1999-2001)	74
COMMISSARIAT GENERAL DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 2004 ET MISSION INTERMINISTERIELLE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 2004 (2001-2003)	77
CREATION ARTISTIQUE	79
CONSEIL DE LA CREATION ARTISTIQUE (2009-2011).....	79
LANGUE FRANÇAISE.....	80
HAUT COMITE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1966-1984).....	80
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	82
OBSERVATOIRE JURIDIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (OJTI).....	82
ARCHIVES	83
COMMISSION DES ARCHIVES CONSTITUTIONNELLES DE LA VE REPUBLIQUE (EX-COMITE NATIONAL CHARGE DE LA PUBLICATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES DES INSTITUTIONS DE LA V ^E REPUBLIQUE) (1984-2011)....	83
MISSION DE REFLEXION SUR LES ARCHIVES EN FRANCE, DITE MISSION BRAIBANT (1995-1996)	85
DONNEES PERSONNELLES	86
MISSION D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES, DITE MISSION BRAIBANT (1997-1998).....	86

MEDIAS

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS (DDM)

Introduction

Histoire

La Direction du développement des médias, créée en 2000, est l'héritière du Service juridique et technique de la presse (SJTP) puis du Service juridique et technique de l'information (SJTI).

A la suite de l'adoption de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, le secteur de la presse et des publications connaît un fort développement, qui justifie que soit créée une direction de la presse et du service juridique et du contentieux, chargée de gérer les difficultés nouvelles liées à l'essor de la liberté d'expression écrite.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le secteur de la presse est en pleine restructuration : disparition de titres, créations, acquisitions. Un décret du 17 novembre 1947 institue un Service juridique et technique de la presse (SJTP), placé sous l'autorité du président du Conseil, à qui certaines attributions relatives à la presse ont été dévolues. Ce service est chargé de « l'étude des problèmes généraux intéressant la liberté de l'information, tant sur le plan national qu'international ».

Deux décrets du 28 septembre 1956 consacrent la nouvelle appellation de Service juridique et technique de l'information (SJTI) et l'extension de ses responsabilités à l'ensemble des « problèmes intéressant la liberté de l'information tant sur le plan national que sur le plan international ».

L'éclatement de l'ORTF (1974) et surtout les législations successives qui, à partir de 1981-1982, consacreront la fin du monopole, l'ouverture au pluralisme de la radio puis de la télévision et l'instauration d'autorités administratives indépendantes en matière de régulation audiovisuelle, vont entraîner des mutations décisives pour le SJTI.

Un décret du 7 mars 1975 vient réformer le SJTI en élargissant ses compétences aux questions relatives à l'audiovisuel. Parallèlement, un service distinct : le Service d'information et de diffusion (SID, devenu Service d'information du gouvernement, SIG) est créé par décret du 6 février 1976, marquant ainsi une évolution désormais fondée sur la séparation des fonctions relatives à la mise en oeuvre de la liberté des médias d'une part, à l'information sur la politique gouvernementale de l'autre.

De nombreux changements interviennent à partir de cette période dans le secteur de l'information et de la communication : développement des programmes et services de l'audiovisuel, internationalisation des marchés, privatisations dans le secteur de l'audiovisuel, développement des outils informatiques et de réseau...). Ces nouvelles réalités du secteur des médias ont rendu nécessaire une évolution du service.

Un décret du 19 avril 1995 vient renforcer la structure du service en créant une troisième sous-direction « du développement et des services de communication » et en officialisant l'existence de la mission d'observatoire des statistiques, d'étude et de

documentation sur les médias. Cette réforme est symbolisée par la nouvelle dénomination de Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC).

A la suite des rapports établis, à la demande du Premier ministre, par Christian Phéline et Dieudonné Mandelkern sur la réforme du SJTIC, l'intention du chef du gouvernement de constituer ce service en direction d'administration centrale a été confirmée, et a abouti par décret du 3 novembre 2000 à la constitution de la Direction du développement des médias.

Missions

La direction du développement des médias (DDM) est en charge du développement de l'ensemble des médias : presse écrite et audiovisuel classique, aussi bien que nouvelles formes de communication en ligne.

Le décret du 3 novembre 2000 qui a présidé à sa création, confirme et renforce les missions assignées en 1995 au Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC).

La Direction du développement des médias définit et met en œuvre la politique du gouvernement en faveur du développement et du pluralisme des médias et des services de la société de l'information.

A ce titre, elle prépare la législation, la réglementation et les décisions du Premier ministre relatives à la presse écrite, à la communication audiovisuelle et aux autres services de communication destinés au public. Dans ces différents secteurs :

- elle suit les négociations relatives aux professions concernées
- elle gère des aides financières attribuées aux entreprises
- elle participe à la mise en œuvre des procédures relevant du droit de la concurrence.

Elle assure le secrétariat de la commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP) et suit l'activité des organismes du secteur de la presse soumis à statut particulier ou liés à l'Etat par convention. Elle prépare et exécute les décisions relevant de la compétence du Premier ministre et relatives à la tutelle des organismes du secteur public de la communication audiovisuelle.

La DDM participe également à la coordination des actions en faveur de la société de l'information et à la mise en œuvre de la politique de diffusion des données publiques.

Elle est associée aux négociations européennes et internationales touchant à la réglementation ou à la régulation des médias et des services de la société de l'information.

Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en faveur de l'action audiovisuelle extérieure de la France.

Enfin, elle coordonne les programmes statistiques portant sur l'activité des médias et la publicité.

La Direction du développement des médias est composée d'un secrétariat général et de trois sous-directions (organigramme en date de septembre 2008).

La sous-direction de la presse écrite et de l'information est subdivisée en 3 bureaux (régime juridique de la presse et des services d'information, régime économique de la presse et des aides publiques, homologation des publications et agences de presse).

La sous-direction de la communication audiovisuelle s'articule autour du Bureau du régime juridique de l'audiovisuel, du Bureau du secteur audiovisuel public et du Bureau des industries de programme.

Enfin, la sous-direction du développement et de la société de l'information est composée du Bureau des affaires européennes et internationales, du Bureau des techniques et des réseaux de communication, et du Bureau des évaluations économiques et de la société de l'information.

La DDM est devenue la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), rattachée au ministère de la Culture et de la communication, par le décret du 11 novembre 2009 qui confirme et renforce les missions assignées en 2000 à la DDM et les élargit aux domaines du livre de la lecture et de l'économie culturelle.

Depuis janvier 2010, la Direction générale des médias et des industries culturelles définit, coordonne et évalue la politique de l'Etat en faveur du développement du pluralisme des médias, de l'industrie publicitaire, de l'ensemble des services de communication au public par voie électronique, de l'industrie phonographique, du livre et de la lecture et de l'économie culturelle. Elle suit les activités du Centre national du cinéma et de l'image animée.

Les chefs de service du SJTI puis de la DDM

Fernand TERROU: 1948-1958.

Jean PARSI: 1958-1960.

Robert TOUZERY: 1960-1973.

Georges ORDONNAUD: 1974-1979.

Bernard COUSIN: 1979-1982

Jean-Pierre HOSS: 1982-1985.

Jacques VISTEL: 1985.

Marc-André FEFFER: 1985-1988.

Thierry LE ROY: 1988-1991.

Christian PHELINE: 1991-1993.

Francis BRUN-BUISSON: 1993-1999.

Christian PHÉLINE : 1999-2002.

Alain SEBAN : 2002-2005.

Patrick RAUDE : 2005-2007.

Laurence FRANCESCHINI : 2007-2010

Versements aux Archives nationales

DIRECTEUR

19840297

Dossiers de Robert Touzery, chef du Service juridique et technique de l'information (1960-1973).

art 1-2 : radiodiffusion-télévision française (RTF). 1956-1966

art 3 : audiovisuel, presse, planification. 1953-1970

art 4 : office de radio-télévision française (ORTF). 1964-1969

art 5 : cinéma : réforme du contrôle. 1959-1961

art 6 : agences de presse (1948-1961) ; commission paritaire des publications et agences de presse : réunions (1960-1963).

art 7-8 : messageries de presse. 1947-1967

art 9-17 : biens de presse. 1946-1962

art 18 : commission paritaire des papiers de presse, réunions (1931-1938) ; politique de la presse (1957-1960).

art 19-20 : syndicat autonome du personnel de la Présidence du Conseil (puis des services du Premier ministre), circulaires. 1951-1971

métrage : 3

19840298

Dossiers de Jean-Pierre Hoss, chef du Service juridique et technique de l'information (1982-1984).

art 1 : ministère de la Culture, ministère de la Communication : budget, préparation (exercices 1981, 1982, 1983).

art 2 : audiovisuel : situation financière. 1981-1982

art 3-9 : radiodiffusion et télévision. 1979-1982

art 10 : presse : régime économique. 1975-1983

art 11 : informatique administrative. 1980-1982

art 12 : télématique. 1979-1982

métrage : 2

19860362

Dossiers de Jean-Pierre Hoss et Jacques Vistel, chefs du Service juridique et technique de l'information.

art 1 : préparation du budget exercices 1983 et 1984. 1982-1983

art 2-9 : audiovisuel

-art 2 : activités du centre d'études d'opinion et du service d'observation des programmes. 1981-1984

-art 3-6 : radiodiffusion et télévision : personnel de l'ORTF et des organismes du secteur public de l'audiovisuel (1946-1984), questions immobilières, programmes (1973-1984), activités des sociétés de service public et des organismes du secteur audiovisuel (1976-1984), création de la 4^e chaîne de télévision et de RFO (société nationale de radio-télévision française d'outre-mer). 1983-1985

-art 6 : commission de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité : activités. 1981-1984

-art 7 : relations internationales dont dissolution d'Interaudiovisuel, création de France-média international et du carrefour international de la communication. 1980-1985

-art 8-9 : techniques audiovisuelles : satellites, câble, télédistribution, résorption des zones d'ombre, réglementation des services télématiques. 1981-1984

art 9 : presse écrite : Divers dont situation financière et activités de la SNEP (société nationale des entreprises de presse), de la SPPP (société professionnelle des papiers de presse) et de l'AFP (agence France-Presse), aides à la presse, diffusion à l'étranger. 1979-1985

métrage : 3

19880576

art 1 : réponses à l'appel d'offres du ministère de l'Économie et des Finances pour le choix du conseiller du gouvernement sur l'opération de privatisation de TF1. 1986

Voir aussi versements 19820061, 19870278 et 19860117.

20080521

Dossiers des directeurs de la Direction du développement des medias (DDM). 1969-2002

art 1-2 : généralités. 2002

art 3-13 : communication audiovisuelle. 1992-2002

art 14-18 : presse écrite et information. 1969-2002

art 18 (suite)-22 : société de l'information. 1995-2002

métrage : 7

20090467

Minutier chronologique du directeur.

art 1-10 : Alain Seban. 2002-2005

art 11-15 : Patrick Raude. 2005-2006

métrage : 5

HAUT FONCTIONNAIRE DE DEFENSE A L'INFORMATION

L'article 15 de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense institue la fonction de haut fonctionnaire de défense auprès de chaque ministre.

Dès sa mise en application, les directeurs du SJTI puis de la DDM assurent la charge de haut fonctionnaire de défense pour l'information, confirmée par décret individuel.

Le décret du 3 avril 1980 précise les attributions des hauts fonctionnaires de défense :

- ils veillent à l'élaboration et, le cas échéant, à la mise en oeuvre des plans de défense intéressant leur département ministériel,
- ils ont vocation à représenter le ministre dans les commissions et réunions traitant des questions de défense,
- ils sont en liaison permanente avec le secrétaire général de la défense nationale,
- ils sont responsables de l'application des dispositions relatives à la sécurité de défense et à la protection du secret,
- ils sont tenus informés de toutes les questions pouvant avoir une incidence en matière de défense au sein du département.

Le décret du 14 mars 1986 y ajoute la sécurité des systèmes d'information.

20110043

Dossiers des Hauts fonctionnaires de défense à l'information auprès des chefs du Service juridique et technique de l'information (SJTI) puis des directeurs de la Direction du développement des médias (DDM). 1960-2007

Art. 1 : missions et activités du Haut fonctionnaire de défense. 1978-2004

Art. 1 (suite)-4 : correspondance. 1960-2007

Art. 4 (suite)-7 : plans gouvernementaux pour l'information en cas de crise. 1963-2007

Art. 7 (suite)-13 : points et réseaux sensibles. 1976-2006

Art. 13 (suite)-14 : sécurité des systèmes d'information. 1993-2006

Métrage : 5

SOUS-DIRECTEURS, DIRECTEURS DE CABINET ET CHARGES DE MISSION

Ces versements sont constitués d'archives portant sur plusieurs attributions de la Direction (presse, audiovisuel, société de l'information, affaires générales...), ce qui rendait impossible leur ventilation dans les rubriques thématiques. On trouvera également des versements de sous-directeurs dans les rubriques thématiques correspondantes.

19920381

Dossiers de Michel Suveg, sous-directeur des affaires générales et financières.

art 1 : Service juridique et technique de l'information (SJTI) : budget, fonctionnement, mise en place de la commission de l'informatique et de la bureautique ; service d'observation des programmes : budget, fonctionnement, personnel, syndicats ; centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA) : examen des formulaires administratifs du domaine audiovisuel. 1981-1986

art 2 : réforme du régime juridique de la presse ; société nationale des entreprises de presse : historique, activités ; commission paritaire des publications et agences de presse : fonctionnement, société professionnelle des papiers de presse : structure ; fonds d'aide à l'expansion de la presse à l'étranger. 1984-1985

métrage : 1

19980407

Dossiers de Pierre Boni, chargé de mission pour les autoroutes de l'information.

art 1 : correspondance. Appel à propositions. Projet de loi. 1993-1996

art 2 : livre vert de l'audiovisuel. Rapport Vanderchmitt. Fiches techniques. Lois de finances 1994, 1995, 1996, 1997. 1989-1996.

métrage : 1

20000523

Service juridique et technique de l'information. Sous-direction de l'audiovisuel et de l'action extérieure.

Dossiers du sous-directeur de l'audiovisuel et de l'action extérieure, André-Michel Besse.

art 1-2 : chronos de la sous-direction de l'audiovisuel et du département des affaires économiques et financières (AFF). 1989-1991

art 2 (suite) : dossiers produits par le département des affaires économiques et financières (AEF) et le département des affaires juridiques et administratives (AJA) : suivi des sociétés (ICV, RFP, TF1, TDF, la Sept) ; protection des consommateurs. 1960-1989

métrage : 1

20110172

Dossiers de Pierre-Olivier Costa, conseiller puis directeur du cabinet d'Alain Seban, directeur du développement des médias.

Art. 1-3 : Fonctionnement du cabinet. 1999-2005

Art. 3 (suite)-4 : Tutelle et suivi des activités des médias. 1997-2005

Métrage : 1

LEGISLATION ET REGLEMENTATION

20110166

Collection de textes législatifs et réglementaires rassemblée par le Service juridique et technique de l'information (SJTI).

Art.1 : Composition des cabinets du ministère en charge de l'information et de la communication et du SJTI. 1968-1996

Art. 1 suite-7 : Textes relatifs à la presse et à l'audiovisuel. 1968-1996

Métrage : 2

AFFAIRES GENERALES

19860689

art 1-4 : chronos du Service juridique et technique de l'information, par ordre thématique (relations avec les ministères, audiovisuel, presse écrite). 1944-1980

métrage : 1

19900133

art 1 : budget de la Sofirad (1964-1968) ; budget du SJTI (1979-1986).

art 4 : participation du SJTI à des commissions ou associations. 1978-1985

art 5 : organisation et fonctionnement du SJTI (1968-1982) ; conflits du travail dans le secteur public (radiodiffusion et télévision), instructions et application (1947-1969).

art 6-7 : centre d'études d'opinion (CEO) et service d'observation des programmes (SOP) : fonctionnement et réforme. 1976-1986

art 7 : secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel (SPLA) : fonctionnement. 1984

métrage : 2

19950077

art 1 : activités du SJTI, préparation de textes législatifs et réglementaires. 1981-1986

art 1-4 : activités des organismes audiovisuels publics : Radio France, FR3, RFO, INA, TDF (documents financiers, notes). 1979-1989

art 5-8 : réponses aux questionnaires des commissions parlementaires (Sénat et Assemblée nationale). 1987-1988

métrage : 3

19950079

Département des affaires générales.

art 1-27 : communication, presse et audiovisuel, discussion budgétaire des exercices 1987 à 1991 : réponses aux questionnaires parlementaires (Sénat et Assemblée nationale). 1986-1990

métrage : 9

19960163

Service informatique.

art 1 : informatisation des services du SJTI (projets). 1980-1985

20000301

Bureau des affaires générales et budgétaires.

art 1-9 : questionnaires parlementaires : réponses non publiées. 1972-1986

métrage : 3

ETUDES ET RECHERCHES

20111030

Dossiers du Département études et recherches puis de la Mission d'observation, d'études et de documentation sur les médias.

Art.1-18 : Collection d'études, classées par ordre chronologique. 1984-1998

Métrage : 6

PRESSE

20111004

Dossiers de la sous-direction de la presse écrite et de l'information.

Art. 1-5 : Fonctionnement de la sous-direction. 1977-1995

Art. 5 (suite)-6 : Affaires juridiques. 1976-1993

Art. 6 (suite)-12 : Affaires économiques. 1977-1995

Métrage : 4

Presse écrite : régime juridique et économique

19770001

art 1-9 : dossiers constitués par le cabinet des ministres de l'Information sur l'ORTF : programmes, statut, personnels. 1962-1969

art 10-12 : dossiers constitués par le cabinet des ministres de l'Information sur la presse, le papier. 1945-1962

art 13-239 : statistiques. 1945-1969

métrage : 34

19780178

art 1-43 : remboursement sur le prix d'achat de matériels de presse (14 %) en vertu de la loi 54-817 du 14 août 1954, art 50 et du décret 55-226 du 10 février 1955 : dossiers classés par ordre alphabétique d'entreprise. 1967-1972

métrage : 4

19800243

Remboursement sur le prix d'achat de matériels de presse (14 %) en vertu de la loi 54-817 du 14 août 1954, art 50 et du décret 55-226 du 10 février 1955. 1956-1967

art 1-85 : dossiers classés par ordre alphabétique d'entreprise.

art 86-89 : dossiers de principe, documentation technique.

métrage : 12

19830132

Audiovisuel.

art 1-3 : radiodiffusion et télévision : programmes, fabrication, appréciation, audience. 1971-1981

art 4-12 : radiodiffusion et télévision : institut national de l'audiovisuel, sociétés de programmes (TF1, A2, FR3, Radio France), société française de production (SFP), télédiffusion de France (TDF) : organisation, activités, financement. 1973-1981

art 13-14 : radiodiffusion et télévision : documentation, études. 1976-1981

Presse écrite.

art 15-16 : situations particulières, affaires courantes, documentation. 1975-1978

métrage : 5

19840283

art 1 : techniques audiovisuelles. 1978-1982

art 2-4 : audiovisuel : politique extérieure, relations culturelles. 1974-1982

art 5 : société nationale des entreprises de presse (SNEP), nouvelle agence de presse (NAP) ; politique de l'audiovisuel. 1981-1982

art 6 : divers. 1974-1982

métrage : 1

19850433

Presse écrite.

art 1-2 : commission mixte pour l'allégement des charges téléphoniques et de fac-similé de la presse : composition et fonctionnement. 1947-1979

métrage : 1

19850669

Audiovisuel.

art 1-4 : centre d'études d'opinion : dossiers des marchés (1976-1983), budget exercices 1975 et 1979.

art 4 : radiodiffusion et télévision : cahier des charges (1974-1979), redevance (1975-1977).

Presse écrite.

art 5 : fiscalité et aide à la presse (dont presse politique), situation de l'imprimerie (dont difficultés des filiales de la société nationale des entreprises de presse), papier journal. 1968-1978

métrage : 2

19860688

Presse écrite.

art 1-2 : aides à la presse (dont remboursement sur le prix d'achat de matériels de presse). 1963-1982

art 2-3 : diffusion de la presse française à l'étranger. 1968-1980

art 3 : messageries de presse (1968-1980) ; activités du groupe Hachette (1968-1980).

métrage : 1

19870143

Presse écrite.

art 1-9 : divers (dont papier journal, budget, messageries de presse, marchands de journaux, fiscalité, aides à la presse, relations avec la Poste, agences de presse). 1946-1982

Audiovisuel.

art 9 : divers (dont marchés de l'INA, Radio France, radios décentralisées). 1979-1981

Ministère de la Culture et de la Communication.

art 9 : interventions publiques de Jean-Philippe Lecat, ministre de la Culture et de la Communication. 1979-1980

métrage : 3

19870278

Fonctionnement du service.

art 1 : registre d'arrêtés du ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres. 1947-1953

art 1-5 : organisation et fonctionnement. 1950-1980

art 5-6 : fonctionnement des services rattachés (commission paritaire des publications et agences de presse - CPPAP, centre d'études d'opinion - CEO, service d'observation des programmes - SOP, centre d'information civique, comité interministériel pour l'information). 1956-1979

Presse écrite.

art 7-42 : législation et réglementation, situation et évolution de la presse, aides à la presse, publicité, journalistes, aspects internationaux, entreprises de presse, messageries et agences de presse, journaux, presse gratuite. 1935-1980

métrage : 14

19880160

art 1 : audiovisuel : personnel, programmes, législation, financement (1975-1981) ; presse écrite : aides à la presse, investissements étrangers, imprimeries, entreprises de presse, agences de presse (1969-1978).

art 2 : radiodiffusion et télévision : cahier des charges des sociétés nationales de programme et de production. 1975-1980

métrage : 1

19880528

Aides à la presse.

art 1-2 : annonces judiciaires et légales. 1982-1984

art 2 : régime fiscal, aides spécifiques, fac-similé. 1969-1981

art 3 : liaisons téléphoniques, activités de la commission mixte pour l'allégement des charges téléphoniques. 1970-1980

art 4 : tables rondes presse-Parlement-administration. 1975-1981

art 5 : politique extérieure, commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). 1971-1984

Presse écrite.

art 5 : agence France-Presse (AFP) : dossiers de principe, fonctionnement, budget. 1944-1982

art 6 : bureau central des papiers de presse (BCPP), société professionnelle des papiers de presse (SPPP) : activités, budget. 1975-1986

art 6 : syndicats. 1971-1982

art 7-8 : messageries de presse : activités, budget. 1960-1983

art 8 : publicité. 1962-1982

art 9 : personnel : marchands de journaux, salaires et conventions collectives des cadres, ouvriers du livre, journalistes et employés, formation continue. 1959-1984

Télématique.

art 9-10 : groupe presse-administration-télématique, information administrative, télétexte Antiope, questions techniques et juridiques, flux transfrontières de données, conférence OCDE. 1980-1983

métrage : 3

19920573

Presse.

art 1 : annonces judiciaires et légales : habilitation des journaux et fixation de tarifs, par département. 1985-1987

art 2 : déclarations préalables d'investissements directs instruites par le service, par société. 1982-1984

art 3-5 : société nationale des entreprises de presse (SNEP) : organisation ; tutelle sur les filiales : SOFIMA (société de financement de matériels d'imprimerie), SNEI (société nouvelle d'éditions industrielles), NAP (nouvelle agence de presse) et NAPI (nouvelle agence de presse internationale). 1953-1984

métrage : 2

19920181

Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence. 1949-1974

art 1-2 : procès-verbaux et comptes-rendus. 1950-1972

art 2 : activités : lutte et application de mesures prises à l'encontre de la presse pornographique dans le domaine de l'édition, de la publicité, des ventes. 1949-1951

art 3 : chronos de la commission (1965-1971) ; procès-verbaux, comptes rendus de réunions de l'UER institut français de presse et des sciences de l'information. 1971-1974

métrage : 1

19990246

Sous-direction de la presse écrite.

art 1-3 : régime juridique et économique de la presse. 1944-1986

art 4 : statut des journalistes. 1935-1982

art 5 : entreprises et agence de presse. 1955-1987

art 6-7 : industrie papetière, imprimerie lourde. 1969-1990

art 8 : télématique. 1980-1986

art 9 : projets d'urbanisme, promotion de la vie associative, observatoire de la publicité. 1963-1987

art 10 : chronos. 1986-1988

métrage : 3

20111053

Dossiers du Bureau du régime économique de la presse écrite et des aides publiques (BREPAP). 1948-2001.

Art. 1-3 : Etudes sur la presse. 1979-1998.

Art 4-14 : Aides à la presse. 1948-2001.

-Art. 4-8 : Aspects financiers. 1976-2000.

-Art. 8 (suite)-10 : Distribution. 1948-1999.

-Art. 10 (suite)-14 : Presse française à l'étranger. 1957-2001.

-Art. 14 (suite) : Presse régionale. 1991-2000.

Métrage : 5

Presse écrite : diffusion à l'étranger

19820060

art 1-120 : fonds culturel (fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger créé par décret du 31 décembre 1956) : budgets, procédures d'attribution de l'aide (dans le cadre de la commission mixte de la diffusion de la presse française dans le monde), missions à l'étranger, études, documentation, gestion des aides aux entreprises de presse. 1956-1974

métrage : 14

19850287

art 1 : fonds culturel puis (décret du 31 décembre 1956) fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger, fonctionnement. 1957-1980

art 2-16 : dossiers individuels de subvention (classement chronologique). 1966-1982

métrage : 5

19850432

art 1 : commission mixte de la diffusion de la presse dans le monde : séances. 1957-1970

art 2 : fonds culturel puis fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger : fonctionnement. 1957-1976 (complément au versement 19850287)

métrage : 1

19930294

art 1-5 : fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger (FAEPFE). Études sur la diffusion de la presse et le rôle du fonds, par pays. 1974-1985

art 6-18 : fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger. Subventions à l'exportation, par éditeur (classement numérique). 1983-1986, 1988-1990

art 18-21 : commission mixte pour l'allègement des charges téléphoniques : dossiers de séances, dossiers examinés en séance, fixation des réductions tarifaires pour les liaisons par fac-similé. 1976-1980, 1989-1990

métrage : 7

20100253

Dossiers du Bureau du régime économique de la presse écrite et des aides publiques (BREPAP). 1956-2007

Art. 1-14 : aides à la presse. 1972-2007

Art. 14 (suite)-21 : sociétés de presse. 1956-2006

Art. 21 (suite)-23 : plan social de la presse parisienne. 1992-2001

Art. 23 (suite) : élimination des imprimés gratuits. 2000-2004

métrage : 7

Presse écrite : statistiques

19810123

Statistiques.

art 1-8 : enquête statistique annuelle-code, contrôle, déclarations des directeurs de publications, élaboration du fichier mécanographique. 1953-1973

art 9-33 : évolution de la diffusion de la presse-déclarations des messageries et des administrations de journaux, états statistiques, tableaux. 1958-1978

art 34-69 : presse écrite et papier de presse-dossiers de principe. 1949-1980

art 70-74 : correspondance, divers. 1953-1978

métrage : 7

19810242

art 1-39 : presse écrite-dossiers de principe, documentation (dossiers de Joseph Dutter, chef de la division des études statistiques et du traitement informatique). 1940-1978

métrage : 4

19810243

art 1-92 : presse écrite, documentation sur les publications, par ordre alphabétique des titres (dossiers de Joseph Dutter, chef de la division des études statistiques et du traitement informatique). 1963-1974

métrage : 16

19850667

art 2-6 : enquête statistique annuelle sur la presse écrite.

-art 2-3 : exploitation. 1949-1979

-art 4-6 : réponses aux questionnaires. 1962-1976

art 7-8 : statistiques de vente (1948-1979), de tirage et de diffusion (1945-1980).

art 1 : informatisation du centre d'études d'opinion, du service juridique et technique de l'information et de Radio France. 1969-1980

art 2 : application de la loi du 11 mars 1957 sur les droits d'auteur. 1955-1968

art 3 : situation des journaux pendant et après la 2^e guerre mondiale. 1941-1956

métrage : 3

19860029

art 1-4, 7-10 : enquête statistique annuelle sur la presse écrite.

-art 1-4 : directeurs de publications. 1981

-art 7-8 : imprimeurs. 1977-1979 et 1983-1984

-art 8-10 : sociétés éditrices. 1981-1983

art 5 : statistiques des messageries de presse relatives à la vente, parution et diffusion des journaux et périodiques. 1963-1980

art 6 : statistiques relatives au papier journal. 1978-1981

métrage : 3

Presse écrite : résultat des enquêtes statistiques**19800267**

art 1-200 : enquête annuelle statistique - questionnaires, réponses des directeurs de publications, tableaux, bulletins. 1957-1963

métrage : 25

19800287

art 1-141 : enquête annuelle statistique -questionnaires, réponses des directeurs de publications, tableaux, bulletins. 1963-1967

métrage : 23

19800291

art 1-245 : enquête annuelle statistique -questionnaires, réponses des directeurs de publications, tableaux, bulletins. 1968-1971

métrage : 23

19800298

art 1-258 : enquête annuelle statistique -questionnaires, réponses des directeurs de publications, tableaux, bulletins. 1972-1975

métrage : 27

19800408

Enquête annuelle statistique.

art 1-127 : questionnaire, réponses des directeurs. 1976-1977

art 128-135 : questionnaire, réponses des directeurs des principaux quotidiens. 1960-1974

art 136-137 : résultats : tableaux (1961-1972), bulletins (1974-1978).

métrage : 13

19800409

art 1-93 : statistiques des tirages de presse. 1948-1978

-art 1-21 : déclarations d'imprimeurs. 1969-1977

-art 22-93 : états récapitulatifs. 1948-1978

métrage : 11

19810122

art 1-26 : déclarations trimestrielles des fournisseurs de papier. 1960-1975

métrage : 2

19830163

art 1-31 : enquête statistique annuelle-réponses des directeurs de publications au questionnaire portant sur l'année 1978. 1979

métrage : 5

19830226

art 1-60 : enquêtes statistiques annuelles-réponses des directeurs de publications aux questionnaires portant sur les années 1979 et 1980. 1980-1981

métrage : 10

19850286

art 1-11 : enquête statistique annuelle sur la presse écrite (déclarations d'imprimeurs) : 1976-1977 <reliquats> et 1978-1983

métrage : 4

19900131

art 1-4 : statistique annuelle de l'état des tirages et de la consommation de papier (déclarations des imprimeurs). 1981-1987

art 5-20 : statistique annuelle sur les journaux et périodiques : questionnaires "publication" (1980-1981) ; questionnaires "presse de groupement" (1982) ; questionnaires "éditeurs" (1984-1985) ; questionnaires "éditeurs" et "publication" (1986).

métrage : 7

19950116

art 1-11 : enquête statistique annuelle sur la presse écrite, questionnaires et résultats. 1987-1993

métrage : 4

COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE (CPPAP)

Le décret du 23 juillet 1931, fixant les conditions d'application de la loi du 22 avril 1931 avait créé une Commission paritaire des publications et agences de presse auprès du Département du Commerce. Pour bénéficier des avantages de cette loi, les journaux et les publications périodiques devaient faire l'objet d'une déclaration à la Commission qui leur attribuait un numéro d'inscription.

Le décret du 25 mars 1950 a reconstitué cette Commission, sous le nom de Commission paritaire des papiers de presse.

Le décret du 15 décembre 1958 l'a rebaptisée Commission paritaire des publications et agences de presse, et en a modifié la composition afin d'étendre sa compétence aux agences de presse (jusqu'à réglementées par l'ordonnance du 2 novembre 1945 complétée par la loi du 26 décembre 1957).

Le décret du 2 août 1960 a fixé la composition et les attributions actuelles de la Commission, en modifiant le décret du 25 mars 1950 et en abrogeant le décret du 15 décembre 1958.

La Commission est chargée de donner un avis sur l'application aux journaux, aux écrits périodiques et aux agences de presse des textes législatifs ou réglementaires prévoyant des allègements en faveur de la presse en matière de taxes fiscales, tarifs postaux et droits de douanes.

La CPPAP est divisée en deux sections :

-la section publications émet des avis sur l'application de la réglementation juridique et économique de la presse et octroie aux publications, après examen, un numéro d'homologation qui leur permet d'accéder aux avantages offerts par la réglementation.

-la section agences de presse établit la liste des entreprises ayant droit à cette appellation et aux avantages qui en découlent.

Versements aux Archives nationales

19800240

art 1-32 : dossiers des séances. 1950-1969

art 33-37 : registre de la CPPAP créée par décret du 23 juillet 1931 et supprimée par décret du 25 mars 1950. 1932-1950

métrage : 5

19820805

art 1-12 : procès-verbaux des séances. 1970-1979

métrage : 4

19840297

Dossiers de Robert Touzery, chef du Service juridique et technique de l'information (1960-1973).

art 18 : commission paritaire des papiers de presse, réunions (1931-1938) ; politique de la presse (1957-1960).

19850502

art 1-79 : cotes vacantes.

art 80-81 : procès-verbaux des séances. septembre 1979-novembre 1982

métrage : 7

19870335

art 1-24 : cotes vacantes.

art 25-28 : commission mixte pour l'allègement des charges téléphoniques de la presse : procès-verbaux. 1953-1970

métrage : 1

19890134

art 1 : dossier d'une publication admise. 1960-1987

19900023

art 1-71 : cotes vacantes.

art 72 : commission des périodiques politiques. 1982-1988

métrage : 1

19950234

art 1-3 : dossiers de publications agréées et refusées par la commission, spécimens.
1950-1980
métrage : 1

20080326

art 1-8 : commission en formation « publications » : dossiers de séances plénières.
1994-2001

métrage : 3

20100006

Dossiers de travail de la Commission paritaire des publications et agences de presse (CPPAP). 1950-2006

art.1-19 : registres des publications agréées. 1950-1992

art.20-33 : dossiers de séance en formation « agences de presse ». 1961-2006

métrage : 7

AUDIOVISUEL

Législation et réglementation

19950038

art 1 : législation et réglementation du secteur audiovisuel, préparation des textes. 1977-1989

art 2 : rapports d'études ou de stages. 1979-1988

art 3-4 : campagnes électorales audiovisuelles, préparation et réglementation.

art 4-14 : activités des organismes publics du secteur audiovisuel (rapports, dossiers de séances de conseils d'administration). 1981-1990

art 15-24 : audiovisuel, câble, télématique : études juridiques et réglementation. 1974-1991

art 24 : commission de suivi des expériences télématiques destinées au public (commission télématique), dossiers de séances. 1982-1989

art 24-25 : audience : études du CEO (centre d'études d'opinion), création de Médiamétrie. 1983-1986

métrage : 8

20030501

Bureau du régime juridique des services de communication.

art 1-3 : communication audiovisuelle et élections. 1974-1997

art 3 (suite) : emploi de la langue française et des langues régionales. 1985-1994

art 4 : sport et audiovisuel (1976-1992). Institut national de la communication audiovisuelle (INA) : cahier des charges, contentieux (1986-1994).

art 5 : communication audiovisuelle en outre-mer et en Corse. 1987-1998

art 6 : rapport du conseil supérieur de la musique (1985-1986). Numérisation de la diffusion terrestre de la télévision et de la radio (1999).

art 7-16 : télévision : transposition de directive, publicité, cahier des charges des sociétés de service public, utilisation des satellites français, privatisation de TF1, contentieux. 1975-1999

art 17-18 : radio : élaboration de textes législatifs et réglementaires sur les radios locales privées, cahiers des charges, contentieux. 1981-1998

art 18 (suite) : groupe de travail interministériel sur le développement d'Internet. 1996

métrage : 6

20110169

Dossiers du Bureau du régime juridique de l'audiovisuel (BRJA). 1975-2007

Art. 1-15 : Codification, législation et réglementation. 1981-2007

Art. 16-20 : Tutelle des organismes du secteur audiovisuel public. 1975-2007

Art. 20 (suite)-21 : Contentieux. 2002-2006

Art. 22 : Sport et audiovisuel. 1995-2002

Art. 22 (suite) : Relations internationales. 1977-2002

Métrage : 7

20111043

Dossiers du Bureau du régime juridique de l'audiovisuel. 1969-2002

Art. 1-9 : législation et réglementation. 1980-2002

Art. 9 (suite) : missions du Conseil supérieur de l'audiovisuel. 1992-2000

Art. 10-16 : tutelle des organismes de l'audiovisuel public. 1980-2001

Art. 16 (suite)-19 : droits d'auteur. 1969-1991

Art. 19 (suite)-21 : publicité. 1972-2001

Art. 21 (suite)-25 : canaux de diffusion et nouvelles technologies. 1979-2001

Art. 25 (suite) : circulation des biens culturels. 1990-1992

Art. 25 (suite) : contentieux. 1999-2000

Métrage : 8

Radiodiffusion et télévision

19810124

Tutelle des organismes de radiodiffusion et télévision française.

art 1-22 : statut, réforme. 1945-1974

art 23-32 : notes de service. 1963-1974

art 33-90 : fonctionnement, budget, moyens, personnel. 1960-1977

art 91-102 : programmes, contenu, contrôle. 1963-1974

art 103-106 : relations extérieures. 1955-1976

art 107-117 : dossiers non classés concernant toutes questions (statut, personnel, matériel, programmes, contentieux) : rapports, correspondance, documentation.

art 118-127 : ORTF, liquidation. 1974-1976

métrage : 17

19830411

art 1-2 : rapports de la Cour des Comptes. 1968-1980

art 3-4 : régie française de publicité (RFP) – comptes-rendus, questions budgétaires, études et rapports, procès-verbaux de séances. 1969-1978

métrage : 1

19840556

art 1-3 : politique de l'audiovisuel radiodiffusion et télévision : réception des émissions. 1975-1982

métrage : 1

19840557

art 1 : radios locales : organisation, réglementation ; monopole de l'État : dérogations ; service public : décentralisation. 1970-1983

art 2 : loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, élaboration ; cinéma : aspects culturels, techniques et financiers. 1976-1982

art 3 et 4 : techniques nouvelles. 1970-1983

art 5 et 6 : coopération internationale, personnel, radiodiffusion et télévision : budget ; organismes : cahier des charges, budget. 1977-1983

métrage : 2

19850247

Audiovisuel.

art 4 : préparation du budget exercice 1984 : réponses aux questionnaires parlementaires. 1983

art 1 : décentralisation de Radio France, stations de radiodiffusion locales privées (dont fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, activités de la commission consultative des radios locales privées). 1979-1985

art 2 : relations internationales (dont mise en place du carrefour international de la communication, coopération européenne et relations internationales en matière de techniques nouvelles, action radiophonique internationale) . 1979-1983

art 2-3 : techniques audiovisuelles télédistribution et câbles. 1969-1984

art 3 : commission des marchés, ordres du jour et documents préparatoires aux réunions. 1983-1984

métrage : 1

19850490

Radiodiffusion et télévision.

art 1 : création de la 4^e chaîne de télévision <Canal +> (dont travaux de la mission 4^e chaîne) (1981-1982) ; financement du secteur public audiovisuel (1979-1982).

-art 2 : travaux de la mission d'évaluation et de développement des industries de programme (1982-1983) ; techniques audiovisuelles : télématique, câble, satellites, télédistribution (dont télétexte Antiope) (1981-1983).

métrage : 1

19850507

art 1 : budget. 1975-1982

art 2-9 : radiodiffusion et télévision.

-art 2 : programmes. 1975-1980

-art 3 : monopole de l'État. 1965-1982

-art 4-5 : redevance (dont activités de la commission de répartition du produit de la redevance). 1974-1982

-art 6 : droit de réponse (dont activités de la commission nationale du droit de réponse). 1959-1979

-art 6 : action radiophonique internationale. 1973-1980

-art 7 : radios locales, radios décentralisées, expérience de télévision décentralisée. 1975-1981

-art 8 : centre d'études d'opinions (CEO) (1975-1980) ; publicité télévisée (dont budget de la régie française de publicité-RFP) (1971-1981).

-art 9 : réunions de la commission des marchés. 1979-1982

art 12-21 : personnel du service public de l'audiovisuel (dont reclassement des personnels de l'ORTF, formation professionnelle). 1964-1980

art 10-11 : techniques audiovisuelles résorption des zones d'ombre, satellites, télétexte, annuaire électronique, expériences de télédistribution. 1975-1982

métrage : 4

19850668

art 1 : application de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, création de services de télématique et de la commission consultative pour les services de communication audiovisuelle. 1980-1983

art 1 : stations de radiodiffusion locales privées (dont demandes d'autorisation, activités de la commission consultative des radios locales privées, décisions de la haute autorité de la communication audiovisuelle). 1982-1985

art 2 : préparation du budget : réponses aux questionnaires parlementaires. 1984

art 2 : techniques audiovisuelles, résorption des zones d'ombre, télédistribution, réseaux hertziens. 1977-1983

métrage : 1

19860117

art 1 : chronos du Service juridique et technique de l'information. 1980-1982

art 2 : préparation du budget exercice 1983 : réponses aux questionnaires parlementaires. 1982

art 2 : radiodiffusion et télévision (dont dérogations au monopole de l'État en matière de radiodiffusion (1978-1982), projets de programmes pour la 4^e chaîne de télévision, télétexte (1979-1982).

métrage : 1

19870076

art 1-3 : préparation du budget, exercices 1980 à 1986.

art 4-8 : questions financières (dont redevance, budget des organismes de l'audiovisuel, publicité). 1968-1986

métrage : 3

19870245

art 1 : politique immobilière des organismes de l'audiovisuel (1975-1979) ; nouvelles techniques de télédistribution (1975-1979) ; radios locales privées et décentralisées (1975-1981).

19870246

art 1-7 : radiodiffusion et télévision - organismes de l'audiovisuel : conseil d'administration, activités et budget. 1975-1984

art 7-11 : préparation du budget exercices 1980 à 1984.

art 11 : ORTF (office de radiodiffusion télévision française) : organisation et financement (1970-1974) ; Conseil national de la publicité : création et fonctionnement (1976).

métrage : 4

19870373

art 1-8 : radiodiffusion et télévision française (RTF) et ORTF (office de radiodiffusion et télévision française) : fonctionnement, statuts, locaux, rapports d'activités. 1945-1979

art 8-9 : sociétés de programme, statuts et fonctionnement. 1969-1980

art 10 : programmes diffusés par l'Institut pédagogique national (IPN), l'Institut français d'opinion publique (IFOP), l'Institut national de la consommation (INC). 1945-1979

art 11-17 : tutelle sur les radios périphériques : radio Monte-Carlo, radio télé-Luxembourg (RTL), Sud-Radio et la Sofirad (société française de radiodiffusion). 1945-1979

art 18-19 : documentation sur diverses techniques de télécommunication, télédistribution, réseaux câbles. 1963-1980

art 20-21 : réglementation de la publicité dans l'audiovisuel, études du commissariat général du plan. 1960-1973

art 22-29 : cinéma et audiovisuel, études de la commission consultative du cinéma (commission de contrôle des films : listes de films et censure), dans le cadre de la préparation et du suivi des 4^e, 5^e et 7^e plans. 1958-1974

métrage : 10

19870408

art 1-10 : radiodiffusion et télévision (dont personnel : 1970-1982, liquidation de l'ORTF (office de radiodiffusion télévision française) (1975-1982), loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, fonctionnement et activités des organismes de l'audiovisuel (1972-1973), programmes et publicité (1976-1982), relations avec le cinéma (1979-1982).

art 11-12 : préparation du budget exercices 1979 à 1983.

art 12 : répartition de la redevance. 1976-1982

art 12 : nouvelles techniques de télédistribution. 1981-1983

art 13 : radios décentralisées. 1978-1982

art 13-14 : relations extérieures dans le domaine de l'audiovisuel et de la presse écrite. 1972-1982

métrage : 5

19880350

art 1 : préparation du budget exercices 1984-1987 ; redevance 1981-1982, télédiffusion de France (TDF). 1984-1985

art 2 : Institut national de la communication audiovisuelle (INA) (1976-1986), dérogations au monopole de communication (1981), législation sur la communication audiovisuelle (1982-1986), société nationale de radiodiffusion et télévision d'outre-mer (RFO) (1982-1983), mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) (1984-1985), relations internationales (1982-1985), mesure d'audience de la télévision : système audimat (1981).

art 3 : groupe interministériel des métiers de l'image et du son (1987), projet de création d'une agence d'images (1981-1984), groupe de travail recherche-image (1981-1982), télévisions privées : rapport Bredin, demandes d'autorisation, développement des 5^e et 6^e chaînes (1982-1987), radiodiffusion: associations, radios locales privées et décentralisées (1980-1987).

art 4-6 : techniques audiovisuelles : vidéotransmission, télédistribution, satellite, télématique, télétexte Antiope. 1978-1986

art 6 : carrefour international de la communication (CICOM). 1984-1986

métrage : 2

19890405

art 1 : décentralisation (commission Moinot) (1981-1982) ; comités régionaux de la communication audiovisuelle, création et suppression, comités économiques et sociaux régionaux (1981-1985) ; représentation du SJTI au sein des comités et commissions (1979-1984).

art 2 : questions écrites : préparation des réponses. 1980-1983

art 3-9 : budget des organismes publics de l'audiovisuel. 1980-1983

Radiodiffusion et télévision.

art 9-12 : sociétés de programmes et de production : conseil d'administration (1980-1985), cahiers des charges (1982-1984).

art 12 : personnels : artistes interprètes (1977-1980), réalisateurs (1981-1982), musiciens des orchestres régionaux de l'ORTF (1975-1983), droit d'auteurs (1969-1979).

Radiodiffusion.

art 12 : radios locales publiques et sociétés régionales de radiodiffusion (1977-1983) ; monopole de l'État (1974-1982).

art 13 : radios locales privées : généralités et composition de la commission consultative des radios locales privées. 1981-1985

Télévision.

art 13-15 : programmes : droit de réponse, droit de réplique, droit d'expression, campagnes électorales, émissions pour sourds et malentendants, émissions en langues régionales, consommation, violence, publicité, divers. 1976-1985

art 15 : rapports cinéma-télévision. 1975-1985

art 16-20 : industries de programmes. 1982-1986

art 21 : contentieux (1982-1985) ; associations (1982-1985).

art 23-24 : mesure de l'audience, fonctionnement du CEO, création de Médiamétrie. 1979-1985

art 24 : archives audiovisuelles et INA (1975-1983) ; action extérieure (1978-1984).

Nouvelles technologies.

art 24 : télématique et Antiope. 1981-1982

art 25 : télédistribution et câble (1983-1984) ; recherche image (1982-1985) ; carrefour international de la communication (1983-1986) ; création de la maison de la communication (1982).

métrage : 8

19900440

Département audiovisuel et action extérieure, service des affaires juridiques, département affaires juridiques et sociales. Rémunérations et traitements.

art 1 : correspondance active. 1983-1986

art 1-2 : budget. 1981-1985

art 2-10 : personnel, gestion et statuts. 1972-1987

art 10-14 : sociétés de programme et de production : personnel et statuts. 1975-1988

art 15 : annonces légales (1945-1987) ; droits d'auteur. (1965-1981).

métrage : 5

19900653

art 1 : questionnaires parlementaires, budgets. 1984-1987

art 2-3 : études SOFRES, rapports d'enquêtes, informatique et télédistribution. 1984-1987

métrage : 1

19920382

Audiovisuel.

art 1 : FR3: orientations, budget ; FR3 publicité : fonctionnement, mise en place de FR3 Nord-Picardie ; Radio France internationale, évaluation des émissions et budget ; GIRATEV (groupement informatique pour la radiodiffusion et la télévision), fonctionnement. 1983-1985

art 2: radios locales privées (radios libres, radios pirates) : légalisation par la loi du 9 novembre 1981, attribution de fréquences, introduction de la publicité. 1974-1984

art 3 : fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, création et fonctionnement ; mesures d'audience. 1982-1987

métrage : 1

19920447

Audiovisuel.

art 1-14 : sociétés du secteur audiovisuel public, conseils d'administration : Antenne 2 (1985-1987), FR3 (1986-1987), FR3-publicité (création et activités. 1983-1985), Radio France (1985-1988), Radio France outre-mer (RFO) (1984-1988), Radio France internationale (1984-1988), télédiffusion de France (1985-1989), Institut national de l'audiovisuel (INA) (1983-1985), Médiamétrie (1986-1987), groupement informatique de l'audiovisuel (1985-1988), société française de production (SFR) (1985-1987), société d'édition de programmes de télévision (Sept) (1986-1987), société financière de radiodiffusion (Sofirad) (1968-1988).

art 15 : IX^e plan : préparation des actions dans le domaine audiovisuel ; annexes concernant l'audiovisuel dans les contrats de plan État-région. 1982-1986

art 16-17 : campagnes nationales d'information sur les grandes causes, organisation et financement. 1974-1989

métrage : 6

19930051

art 1 : chaînes de télévision privées : suivi des concessions et des budgets ; production : tutelle de la SFP (société française de production) et la production des télévisions publiques. 1981-1986

art 2-3 : radios locales privées, autorisation, demandes de subventions : commission d'attribution de l'aide financière à l'expression radiophonique locale (commission Galabert-Jouvin) : dossiers de séances. 1983-1986

art 4-9 : radios locales privées, autorisation, demandes de subventions : commission des aides financières aux radios locales privées-fonds de soutien à l'expression radiophonique (commission Jouvin) : dossiers de séances. 1988-1990

métrage : 3

19930167

Organismes audiovisuels.

art 1-3 : résultats financiers, exercices 1983-1987 (1984-1988) ; lois de finances pour 1987 et pour 1988 : questionnaires parlementaires, réponses (1986-1987).

art 4 : statuts des organismes : dévolution des biens, droits et obligations (application de la loi du 29 juillet 1982) (octobre 1982-mai 1985) ; cahiers des charges 1985, exécution ; cahiers des charges 1986-1987, préparation (1985-1987).

art 5-6 : redevance de l'audiovisuel, répartition et bilan financier (1969, 1974-1987).

art 6-8 : budget et contrôle d'État ; contrôle de la Cour des Comptes. 1979-1988

métrage : 3

19940314

Audiovisuel.

art 1-2 : correspondance active. 1983-1986, 1989

art 3-18 : activités internationales dans le domaine audiovisuel, par organisme, notamment Radio France outre-mer, Radio France internationale, télévision par satellite. 1976-1991

art 19-24 : institutions européennes : conférences et directives dans le cadre de la CEE ou du Conseil de l'Europe. 1983-1990

art 25-30 : dossiers par pays. 1983-1991

métrage : 10

19940420

art 1 : statistiques de l'audiovisuel, participation à l'annuaire statistique de la France élaboré par l'INSEE. 1984-1989

art 1-2 : campagnes d'intérêt général et grandes causes nationales, attribution de labels aux organismes faisant appel à la générosité publique, par année. 1972-1992

métrage : 1

Voir aussi sur l'audiovisuel les versements 19830132, 19840283, 19850669, 19870143, 19880160 et 19850667

20090329

Dossiers thématiques relatifs à l'audiovisuel. 1984-1999

art 1-3 : interventions de particuliers ou d'élus concernant le secteur audiovisuel. 1993-1995

art 4 : compte satellite de l'audiovisuel. 1988-1992

art 5 : création et diffusion de téléemploi. 1993-1994

art 6 : tutelle sur les chaînes de télévision, 1984-1995 ; suivi des études dans le secteur audiovisuel. 1993-1994

art 7 : conseils d'administration du GIP-EPRA (échanges et productions radiophoniques). 1992-1994

art 7 (suite) : programmes audiovisuels européens. 1989-1994

art 8 : création et activités du GIP-EPRA. 1992-1999

métrage : 3

20090330

Dossiers relatifs à la Société française de production et à Radio Monte-Carlo. 1975-1999

-art 1-12 : société française de production et de création audiovisuelle (SFP).

art 1-2 : conseils d'administration. 1990-1998

art 3 : gestion du personnel. 1989-1998

art 4 : politique immobilière : sites des Buttes-Chaumont (Paris), de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne) et des Essarts-le-Roy (Yvelines). 1984-1997

art 5-7 : évolution de la situation financière. 1975-1997

art 8-9 : filialisation. 1991-1999

art 9 (suite)-11 : essai de privatisation, restructuration. 1995-1998

art 11 (suite) : relations avec les sociétés de programme. 1983-1998

art 12 : relations avec la Commission européenne. 1983-1999

-art 13-17 : radio Monte Carlo (RMC).

art 13-14 : conseils d'administration de la Sofirad et de RMC. 1990-1998

art 14 (suite)-17 : projets de privatisation. 1984-1999

métrage : 6

20100034

Dossiers du Bureau du secteur audiovisuel public. 1983-2008

Art. 1-9 : Accords sociaux. 1983-2008

Art. 10-13 : Coordination salariale. 1983-2005

Art. 14-16 : Réduction du temps de travail. 1995-2004

Art. 16 (suite) : Tutelle de la chaîne de télévision Arte. 1995-2004

métrage : 7

20111010

Dossiers du Bureau du secteur audiovisuel public (BSAP). 1985-2006
Art. 1-5 : audiovisuel public. 1985-2004
Art. 5 (suite) -13 : organismes publics de radio et de télévision. 1987-2006
Art. 14 : politique audiovisuelle extérieure. 1987-2004

Métrage : 5

20110015

Dossiers du Bureau des industries de programme. 1988-2006
Art. 1-2 : Législation, réglementation et contentieux. 1990-2006
Art. 2 suite-5 : Audiovisuel. 1988-2006

Métrage : 2

FONDS DE SOUTIEN A L'EXPRESSION RADIOPHONIQUE (FSER)

Historique du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER)

La loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle a transformé profondément le paysage radiophonique français en légalisant les « radios libres » qui s'étaient multipliées en marge de la loi entre 1978 et 1981. Ces radios locales, dont le fonctionnement était assuré très largement par des bénévoles, n'avaient pas accès au marché publicitaire.

En contrepartie, fut décidée, par décret du 17 novembre 1982, la création d'un « Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale » (FSER) alimenté par une taxe parafiscale sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

Ce fonds de soutien était destiné aux radios locales privées, titulaires d'une autorisation délivrée par une commission de neuf membres, dont le président était par ailleurs le président de la commission consultative des fréquences des radios locales privées.

Les modalités d'attribution de l'aide financière aux associations titulaires d'une autorisation en matière de services locaux de radiodiffusion sonore par voie hertzienne furent fixées par le décret du 20 janvier 1983.

La loi du 1^{er} août 1984, en modifiant la loi du 29 juillet 1982, a autorisé la publicité sur les radios locales privées cependant que le principe d'une aide publique a été réaffirmé par l'article 80 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, dès lors que les radios locales renoncent à se financer, sauf marginalement, au moyen de ressources publicitaires : « les services de radiodiffusion sonore par voie hertzienne [...], lorsque leurs ressources commerciales provenant de messages diffusés à l'antenne et présentant le caractère de publicité de marque ou de parrainage sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total, bénéficient d'une aide selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

Depuis, le FSER a connu de nombreuses réformes mais le principe est resté le même : soutenir le secteur radiophonique local associatif, garant de l'expression du pluralisme et de la communication de proximité. Ainsi, ces radios bénéficient aujourd'hui de subventions de différentes natures attribuées chaque année par le ministre de la Culture sur proposition d'une commission.

Successivement rattachée au Service juridique et technique de l'information puis à la Direction du développement des médias (DDM), la commission d'attribution des aides

financières à l'expression radiophonique locale a pris le nom de commission des aides aux radios locales privées puis celui de commission du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale.

Elle est, depuis 2009, rattachée à la Direction générale des médias et des industries culturelles, successeur de la DDM.

Rôle de la commission et gestion du FSER

Le fonds de soutien créé en 1982 était initialement géré par l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ce dernier étant chargé du versement des aides aux bénéficiaires, sur décision d'une commission nommée pour trois ans par le ministre chargé de la communication. La commission avait donc un rôle décisionnaire dans l'attribution des aides. Elle regroupait quatre représentants des radios bénéficiaires des aides, deux représentants des régies publicitaires, quatre représentants de l'Etat, sous la présidence d'un membre du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes.

La taxe alimentant le fonds était de nature parafiscale jusqu'au 1^{er} janvier 2003. La loi de finances pour 2003 a transféré le fonds de soutien de la comptabilité de l'INA vers un compte d'affectation spéciale qui, institué par l'article 62 de la loi de finances initiale pour 1998, hébergeait le fonds de modernisation de la presse. Il a ainsi été créé une seconde section au sein du compte d'affectation spéciale, dénommée « fonds de soutien à l'expression radiophonique locale » (FSER).

Cette création anticipait l'extinction des taxes parafiscales au 1^{er} janvier 2004, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, qui a permis de transformer la taxe parafiscale existante en « imposition de toute nature », tout en conservant l'affectation de cette ressource au financement d'actions de soutien à l'expression radiophonique.

Par ailleurs, et dès lors que l'ordonnateur devenait le ministre chargé de la Communication et non plus le directeur général de l'INA, le rôle de la commission du FSER est passé de décisionnaire à consultatif.

Les recettes du FSER sont constituées par les produits de la taxe sur la publicité des radios et des télévisions et des recettes diverses. Ces recettes servent à alimenter les subventions versées aux radios. Initialement, il n'existait qu'une seule forme de subvention : la subvention de fonctionnement. Deux autres formes de subvention voient le jour dans les années 1990 : la subvention d'installation, instituée par un décret de 1992 puis la subvention d'équipement, instituée par un décret de 1997. Désormais, avec la réforme du FSER et conformément au décret du 25 août 2006, les radios locales associatives bénéficient de trois subventions à caractère automatique (d'installation, d'exploitation et d'équipement) et d'une subvention à caractère sélectif, afin de soutenir des actions particulières dans des domaines tels que l'emploi, la culture, l'éducation ou l'intégration.

Versements aux Archives nationales

19870276

Commission consultative des fréquences des radios locales privées : commission d'attribution de l'aide financière à l'expression radiophonique locale.
art 1-64 (art 1-526) : cassettes d'enregistrement d'émissions envoyées en appui des demandes de subvention. 1982-1986

526 cassettes audio.

19870337

Commission consultative des fréquences des radios locales privées : commission d'attribution de l'aide financière à l'expression radiophonique locale.
art 1-4 (art 527-530) : bandes sonores d'enregistrement d'émissions envoyées en appui des demandes de subvention. 1985-1986

3 bandes magnétiques.

19870338

Commission consultative des fréquences des radios locales privées : commission d'attribution de l'aide financière à l'expression radiophonique locale.
art 1 (art 531) : cassette vidéo envoyée en appui des demandes de subvention. 1985-1986

1 cassette vidéo.

19880568

art 1-11 : dossiers de demandes de subvention (aide sélective) (classement par département et par numéro d'autorisation). 1984-1986

métrage : 4

19880570

art 1-24 : cassettes d'enregistrement d'émissions envoyées en appui des demandes de subvention (aide sélective) (classement par département et par numéro d'autorisation). 1985-1986

24 cassettes audio.

19900132

Commission d'attribution des aides financières à l'expression radiophonique locale.
art 1-17 : dossiers de demande de subventions (aide à l'installation, aide au fonctionnement et reliquats aide sélective) : classement par département. 1983-1986

métrage : 6

19900286

art 1-13 : fonctionnement de la commission consultative. 1981-1986
art 3-16 : attribution des autorisations d'émission. 1981-1986

art 17, 20 : télédiffusion de France (TDF). 1981-1986
art 17-19 : comité d'études de la répartition géographique des stations radioélectriques (CORESTA).
art 19-20 : télévisions câblées et télévisions locales privées. 1979-1986

métrage : 7

19940195

Commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique.
art 1-18 : dossiers de demandes de subventions : aides au fonctionnement. Classement par département. 1987-1988, 1989

métrage : 6

19950080

Commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique.
art 1-8 : dossiers de demandes de subventions : aides au fonctionnement. Classement par département (échantillon pour conservation définitive, une année sur dix). 1990

métrage : 3

20110027

Dossiers de la Commission du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). 1982-2001
Art 1 : Généralités. 1982-1986
Art. 1 (suite)-7 : Activités de la commission d'attribution de l'aide financière à l'expression radiophonique locale. 1983-2001
Art. 7 (suite) : Situation des radios associatives. 1989

Métrage : 2

CENTRE D'ETUDE D'OPINION ET SERVICE D'OBSERVATION DES PROGRAMMES

Héritiers d'anciens services centraux de l'ORTF, le Centre d'études d'opinion (CEO) et le Service de contrôle des programmes -rebaptisé Service d'observation des programmes (SOP) en 1977- sont "rattachés au SJTI et mis à la disposition de la Commission de répartition de la redevance" par le décret financier du 26 décembre 1974.

Ces organismes sont restés à la disposition de la Commission de répartition de la redevance jusqu'en 1982 et ont travaillé en étroite liaison avec le département des affaires juridiques de la sous-direction de l'audiovisuel jusqu'en 1985.

Le SJTI a cessé de les gérer depuis la disparition du CEO en 1985, remplacé par une société de droit privé, Mediamétrie puis le rattachement du SOP à la CNCL en 1987.

Centre d'études d'opinion (CEO)

Créé en 1944, le Service des relations avec les auditeurs avait la charge du courrier adressé par le public à la radiodiffusion puis à la télévision. Dès 1954, il utilise régulièrement les techniques d'enquêtes par sondages.

Transféré à l'ORTF, ce service est transformé en Service des études de marché en 1966, puis en Service des études d'opinion en 1970. Lors de son rattachement au SJTI, le 1er janvier 1975, il prend le nom de Centre d'études d'opinion.

Les activités du CEO ont été précisées par le décret financier du 31 janvier 1977 et étendues par le décret financier du 28 août 1980. Ses principales missions sont la mesure de l'audience et de la qualité des programmes de télévision et de radio et la réalisation d'études sur le public des media audiovisuels.

Suite à la contestation de ses méthodes d'évaluation par certaines sociétés de programme, le CEO est remplacé en 1985 par Mediamétrie, société de droit privé.

Service d'observation des programmes

En 1972 est créé à l'ORTF un "Service de contrôle des programmes", suite à la crise provoquée par les excès de la publicité indirecte. Rattaché au SJTI en 1975, il prend le nom de Service d'observation des programmes en 1977.

Transférées à la CNCL en 1985, ses attributions sont exercées actuellement par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel).

A l'origine, le SOP vérifiait l'application par les sociétés de programme des dispositions relatives à la publicité sur l'alcool ou le tabac. Par extension de cette vocation déontologique, il a assuré un contrôle de l'ensemble des programmes et de la publicité.

Par décret du 31 janvier 1977 lui a été confiée la vérification de l'application par les sociétés de programme de leur cahier des charges. Cette mission a été étendue en 1985 aux sociétés privées de communication audiovisuelle (radios locales privées, télévisions privées et réseaux câblés).

Versements aux Archives nationales

Centre d'études d'opinion

19810125

Etudes sur la qualité des programmes et enquêtes sur l'audience de la radiodiffusion et de la télévision.

art 1-3 : 1975.

art 4-16 : 1976.

art 17-35 : 1977.

art 36-56 : 1978.

art 57-83 : 1979.

métrage : 12

19830553

art 1-3 : études sur la qualité des programmes de radiodiffusion et de télévision. 1980

art 4-14 : enquêtes sur l'audience de la radiodiffusion et de la télévision. 1980

métrage : 5

19850270

art 1-5 : études sur la qualité des programmes de radiodiffusion et de télévision. 1981-1982

art 6-24 : enquêtes sur l'audience de la radiodiffusion et de la télévision. 1981-1983

métrage : 8

19870314

art 1 : organisation et préparation du budget. 1975-1980

art 1-7 : dossiers de personnel. 1974-1985

art 8-16 : marchés. 1975-1985

art 16-19 : études réalisées pour les clients du CEO. Projet, correspondance et financement. 1975-1985

art 19-29 : exécution budgétaire et comptabilité. 1977-1984

art 30-31 : chronos du service administratif. 1975-1984

métrage : 10

19870372

art 1 : rapports d'activité. 1975-1985

art 1-4 : chronos des directeur, directeur-adjoint et chef du service audience. 1975-1983

art 5-14 : études sur l'audience de la radiodiffusion et de la télévision. 1975-1984

art 14-15 : chronos du service études et qualité. 1976-1983

art 16-22 : études de la qualité des programmes de radiodiffusion et de télévision. 1983-1985 (et reliquats 1975-1981)

métrage : 7

19870589

ORTF (office de radiodiffusion télévision française).

art 3-10 : organisation du service des études de marché puis du service des études d'opinion : chronos, budget, dossiers de personnel, élaboration et suivi du panel, rapports de fonctionnement. 1964-1976

art 11-27 et 33-34 : mesure de l'audience de la radiodiffusion et de la télévision. 1966-1974

métrage : 15

19890447

Radiodiffusion télévision française (RTF)

art 1 : organisation du service des relations avec les auditeurs et les téléspectateurs: budget, méthodologie, relations avec des organismes privés de sondages. 1953-1964

art 1-2 : mesure de l'audience de la télévision : méthodologie, organisation matérielle et résultats des sondages, études réalisées par le service ou par des organismes privés de sondages. 1954-1964

art 3 : mesure de l'audience de la radiodiffusion : méthodologie, relations avec des organismes privés de sondages, études réalisées par les services régionaux de la redevance ou par le service, synthèses dressées par le service d'après des études réalisées par des organismes privés de sondages. 1949-1966

métrage : 1

19890446

Radiodiffusion télévision française (RTF) et office de radiodiffusion télévision française (ORTF).

art 1-13 : mesure de l'audience de la radiodiffusion et de la télévision : enquêtes réalisées par des organismes extérieurs de sondages. 1950-1976

métrage : 4

19870590

art 1-42 : cassettes et bandes d'enregistrement d'interviews réalisés par le centre d'études d'opinion dans le cadre de ses enquêtes. 1962-1978

42 cassettes audio.

19870650

art 1 : calques et graphiques sur l'audience comparée de la radio et de la télévision. 1975-1983

métrage : 1

19890406

art 1 : analyse de l'organisation des services de la radiodiffusion télévision française (RTF) effectuée par la compagnie générale d'organisation (CGO) : comptes rendus des entretiens menés avec les responsables (classement selon l'organigramme). 1959-1960

NB : ce dossier a été remis par Jacques Durand qui, avant de diriger le centre d'études d'opinion, était ingénieur à la compagnie générale d'organisation.

19890407

art 1-4 : enquêtes sur l'audience des radios décentralisées de Radio France : rapports sur les deux vagues d'enquêtes (classement par département). 1982-1983

art 5 : enquêtes sur la mesure de l'audience de Radio France internationale : documentation, correspondance, rapports. 1979-1985

métrage : 2

19910460

art 1-2 : généralités. 1964-1989
art 3 : SFP (société française de production). 1982-1985
art 3-4 : RFI (Radio France internationale). 1977-1982
art 4-5 : affaires internationales. 1949-1985
art 6-34 : études, enquêtes, panels. 1965-1986

métrage : 11

19920271

art 1-3 : organisation, gestion. 1974-1986
art 4-11 : radiodiffusion et télévision: mesures d'audience, méthodologie. 1966-1986
art 12-19 : relations avec les pouvoirs publics, les administrations, les organismes audiovisuels. 1974-1985

métrage : 6

20070201

art 1-4 : études du Centre d'études d'opinion (CEO). 1974-1985
art 5-7 : études du service d'observation des programmes audiovisuels. 1979-1986
art 7 (suite)-11 : études du centre d'études des supports de publicité (CESP). 1962-1987

métrage : 4

Service d'observation des programmes

19820484

art 1-23 : rapports, études, analyses structurales, fiches d'analyse quotidienne, personnel, fiches d'engagement de dépenses. 1972-1982
art 24 : service juridique et technique de l'information, interventions politiques et syndicales (temps d'antenne), publicité : correspondance. 1973-1980

métrage : 5

Voir également le versement 20070201.

MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE DIFFUSES PAR CABLE (MISSION CABLE)

Après le lancement par le Conseil des ministres du 3 novembre 1982 du plan câble, le gouvernement décida d'établir une structure permanente chargée de promouvoir le câble tant au niveau national que local.

Etablie le 21 avril 1983, la Mission interministérielle pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble n'avait pas de statut propre mais correspondait aux deux structures instituées par le décret du 19 décembre 1983. La Commission interministérielle d'orientation pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble était chargée : d'apporter son concours aux collectivités locales et à tous les organismes concernés par le lancement de l'exploitation et de la programmation des réseaux câblés ; d'inciter à la production des programmes et des services destinés aux réseaux dans le domaine du cinéma, de la télévision, des services d'information, d'éducation, des jeux ; d'animer la concertation entre les parties concernées ; de favoriser la formation des personnes chargées de l'exploitation des réseaux câblés. Le fonds de développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble était destiné à faciliter le lancement d'opérations d'exploitation et de programmation des réseaux.

Les dispositions du décret n°83-1098 devaient cesser d'avoir effet le 31 décembre 1986. Cependant, dans la suite de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, il fut décidé de proroger la Mission pour deux ans, en modifiant légèrement ses compétences avec un rôle plus soutenu auprès des collectivités locales et en abandonnant l'aide directe aux programmes. Les nouvelles missions définies par le décret du 17 avril 1987 furent donc : d'apporter son concours aux collectivités locales et aux organismes concernés par le lancement de l'exploitation et de la programmation des réseaux câblés ; d'animer la concertation entre les parties concernées par le développement des services de communication audiovisuelle distribués par câble ; de susciter l'expérimentation de nouveaux services ; de proposer aux pouvoirs publics toutes mesures pouvant favoriser le développement des services de communication audiovisuelle distribués par câble. La Mission fut dissoute le 31 décembre 1988.

En 1989, il fut toutefois décidé de maintenir une structure légère (l'Agence Câble) avec pour vocation de conseiller les pouvoirs publics et les collectivités locales, de coordonner les orientations des parties concernées par le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble et d'aider à l'innovation en matière de services distribués par câble.

Cette Agence a cessé d'exister en juin 1995, son prolongement apparaissant au sein du bureau des affaires techniques, des industries et réseaux de communication de la sous-direction du développement des services de communication de Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC) créée par le décret du 19 avril 1995 puis au sein du bureau des techniques et des réseaux de communication de la sous-direction du développement de la société de l'information de la Direction du développement des médias (DDM) mise en place par le décret n°2000-1074 du 3 novembre 2000.

19980594

Mission interministérielle pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble (mission TV câble-mission câble).

art 1-7 : correspondance active, budget, locaux, rapports d'activités, réunions de la commission d'orientation et du fonds de développement. 1984-1989

art 8-11 : publications, campagnes promotionnelles, manifestations, exploitation et implantation des réseaux câblés dans les collectivités locales. 1982-1988

art 11-12 : exploitation, implantation et programmation des réseaux câblés dans les collectivités locales (suite). 1984-1989

art 13-21 : incitation à la production et à la diffusion des programmes. 1984-1989

art 22-23 : expérimentation et mise en place de services et de programmes. 1984-1988

art 24 : formation professionnelle. 1983-1989

art 25 : droits d'auteur et droits voisins, politique de communication audiovisuelle. 1983-1989

Agence câble.

art 26-29 : correspondance active, budget, personnel, études, publications, manifestations. 1989-1993

art 29-31 : câble et satellites, technologie. 1978-1994

art 32-37 : technologie (suite), exploitation et développement des réseaux câblés, actions avec les collectivités locales. 1987-1994

art 37-38 : expérimentation et mise en oeuvre de services, programmes et chaînes thématiques. 1989-1994

art 39 : câble et cinéma. 1989-1994

art 40-44 : compte de soutien à l'industrie des programmes, actions d'enseignement et de formation professionnelle. 1986-1993

art 44 : câble et droit communautaire. 1989-1993

art 44-45 : audiovisuel. 1994-1995

métrage : 15

19990151

Mission interministérielle pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble (mission câble-agence câble)

art 1-90, 92-113 : productions justifiant d'une aide attribuée par la mission câble. 1983-1995

art 91 : cote vacante

113 vidéocassettes

20000256

Mission interministérielle pour le développement des services de communication audiovisuelle diffusés par câble (mission câble).

art 1-8 : affiches et maquettes d'affiches réalisées pour la promotion des réseaux câblés. 1987

art 9-10 : synopsis de films pour la promotion des réseaux câblés. 1987

10 affiches

20020113

Installation des réseaux câblés, relations avec les collectivités territoriales. 1982-1995 (classement par région, département et ville)

art 1 : Alsace-Bretagne. 1983-1994

art 2 : Centre-Île-de-France (Paris). 1983-1994

art 3 : Île-de-France (Marne-la-Vallée à Villebon-sur-Yvette). 1983-1994

art 4 : Île-de-France (Asnières-sur-Seine à Sarcelles). 1983-1995

art 5 : Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées. 1982-1994

art 6 : Nord-Pas-de-Calais - Haute-Normandie. 1982-1995

art 7 : Pays-de-Loire - Poitou-Charentes. 1982-1993

art 8 : Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 1983-1993

art 9 : Rhône-Alpes, DOM-TOM. 1983-1994

métrage : 3

DEVELOPPEMENT ET SOCIETE DE L'INFORMATION

20110014

Dossiers des sous-directeurs du développement et de la société de l'information. 1993-2009

Art.1 : Fonctionnement. 1997-2005

Art. 1 suite-2 : Législation. 2001-2007

Art. 2 suite-5 : Société de l'information. 1993-2009

Métrage : 2

20111046

Dossiers de la sous-direction du développement et de la société de l'information.

Art. 1 : Missions et fonctionnement. 1997-2001

Art. 1 suite-8 : Audiovisuel. 1989-2001

Art. 8 suite-14 : Télédiffusion. 1986-2002

Art. 14 suite-17 : Télécommunications. 1993-2002

Art. 17 suite-24 : Nouvelles technologies de l'information et de la communication. 1994-2002

Art. 24 suite-25 : Industries culturelles. 1993-2001

Métrage : 8

20120077

Dossiers des sous-directeurs du développement et des services de communication. 1984-2000

Art. 1-3 : Dossiers destinés au ministre chargé de la Communication. 1995-2000

Art 3 (suite)- 4 : Télécommunications. 1991-1999

Art. 4 (suite)- 9 : Médias. 1984-1999

Métrage : 3

RELATIONS INTERNATIONALES

20010002

Bureau des affaires internationales. 1964-1997
art 1-3 : chronos du bureau. 1985-1987
art 3 (suite) : activités de Bernard Blin, avant sa nomination comme chef de bureau : ORTF (1964-1980), TF1 (1979-1994).
art 4 : généralités sur l'audiovisuel. 1980-1997
art 5-6 : politique audiovisuelle extérieure. 1987-1996
art 7 : questions techniques. 1985-1993
art 7 (suite)-19 : sociétés sous tutelle. 1966-1997
art 20-23 : Europe. 1985-1997
art 24 : francophonie. 1986-1992
art 25-28 : relations bilatérales. 1986-1992

métrage : 9

20050211

art 1-13 : participation de la direction du développement des médias aux comités du Conseil de l'Europe (CE). Contentieux. 1996-2002
art 14-15 : négociations avec l'organisation mondiale du commerce (OMC) en matière de commerce électronique. 1997-2000
art 15 (suite) : relations avec l'Allemagne et la Belgique. 1968-1993

métrage : 5

20111005

Dossiers du Bureau des affaires européennes et internationales (BAEI). 1994-2008
Art. 1-5 : Affaires européennes. 1994-2008
Art. 5 (suite) : Affaires internationales. 1996-2005

Métrage : 2

CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité administrative indépendante créée par la loi du 17 janvier 1989, garantit en France l'exercice de la liberté de communication audiovisuelle dans les conditions définies par la loi du 30 septembre 1986.

Le CSA est l'héritier, dans ses attributions, de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) et de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

Il est recommandé au chercheur intéressé par l'une ou l'autre de ces institutions de consulter les répertoires des versements des trois institutions qui se sont succédé, en raison du caractère tardif des versements et, par conséquent, de l'interpénétration des fonds d'archives (on trouvera des documents de la HACA ou de la CNCL dans les fonds versés par le CSA).

INSTITUTIONS AYANT PRECEDE LE CSA

Haut conseil de l'audiovisuel (1972-1982)

Le Haut conseil de l'audiovisuel a été créé par l'article 16 de la loi du 3 juillet 1972 (dernier statut de l'ORTF avant son éclatement), et supprimé par la loi du 29 juillet 1982.

Le Haut conseil regroupait des parlementaires et des personnalités qualifiées, sous la présidence du Premier ministre.

Le Haut conseil de l'audiovisuel devait donner des avis concernant :

- l'orientation et le développement des techniques audiovisuelles.
- la déontologie des communications audiovisuelles.
- les dérogations au monopole.
- la modalité d'exercice du droit de réponse.

Les attributions du Haut conseil de l'audiovisuel ont en partie été reprises par la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), créée par la loi du 29 juillet 1982.

19830552

art 1-7 : réglementation, fonctionnement, activités-réunions plénières, bureau, commissions, groupes de travail. 1972-1982

métrage : 2

Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) (1982-1986)

La Haute Autorité a été instituée et organisée par les articles 12 à 23 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. Elle a été supprimée par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, et remplacée par la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

La Haute Autorité était notamment chargée de garantir l'indépendance du secteur public de la radiodiffusion et de la télévision.

Elle avait en particulier pour mission :

- de veiller au respect, par les organismes qui en étaient chargés, des missions de service public mentionnées par la loi du 29 juillet 1982.
- de nommer les présidents des sociétés publiques de radio-télévision.
- de délivrer les autorisations aux radios privées et au réseau câble.

Elle était également chargée d'élaborer un rapport public et annuel, présenté au Président de la République et au Parlement sur l'exécution de ses recommandations, l'exécution des cahiers des charges des différentes sociétés du service public et la qualité des programmes.

La Haute Autorité était composée de neuf membres, nommés par le Président de la République et les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Leur mandat, non renouvelable, était de neuf ans. Elle était renouvelée par tiers tous les trois ans. La présidence a été assurée, de sa création à sa suppression, par Michèle Cotta.

19890600

- art 1-14 : minutiers chronologiques. 1982-1986
- art 14 : enregistrement du courrier départ. 1982-1986
- art 15-17 : réunions plénières : dossiers de séances. 1982-1986
- art 17 : réunions avec les PDG des sociétés de l'audiovisuel. 1982-1986
- art 18 : commissions internationales, juridiques, des programmes, prospective : comptes rendus. 1982-1985
- art 18 : dossiers de Gilbert Calafato. 1982-1986
- art 18-19 : enregistrement du courrier arrivée. 1982-1986
- art 20-53 : courrier arrivée. 1982-1986

métrage : 18

19900655

- art 1-2 et 4-5 : organisation générale de la Haute autorité et fonctionnement. 1982-1986
- art 3 : enregistrement du courrier arrivée. 1982-1985
- art 5-7 : relations avec les sociétés nationales de programmes de télévision. 1982-1986
- art 7-10 : service des programmes. 1977-1986
- art 11-17 : télévisions privées et réseaux câblés. 1982-1986
- art 17-21 : bureau d'ordre des radios locales privées. 1984-1986

art 22-23 : dossier de Corinne Fabre, secrétaire générale de la Haute autorité.
1982-1986

métrage : 8

19960114

Haute autorité de la communication audiovisuelle.

art 1 : composition, installation, fonctionnement, activités. 1982-1986

Commission nationale de la communication et des libertés.

art 1 (suite) : fonctionnement, activités. 1986-1988

Voir également les versements 19970094 et 20040039.

20030601

Service de l'information et de la documentation. Dossiers du secrétariat particulier de Michèle Cotta, présidente de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) de 1982 à 1986.

art 1-2 : activités de Michèle Cotta, présidente de la Haute autorité de la communication audiovisuelle. 1982-1986

art 3-6 : fonctionnement de la Haute autorité de la communication audiovisuelle. 1982-1986

art 6 (suite)-8 : relations avec des ministères ou d'autres organismes 1982-1986

art 9-10 : activités juridiques. 1982-1986

art 11-16 : organisation et contrôle des élections (par type d'élections). 1982-1986

art 17-18 : sport et audiovisuel. 1982-1986

art 18 (suite)-19 : radio. 1982-1986

art 19 (suite)-25 : télévision. 1982-1986

art 26 : relations internationales. Situation des personnels de l'audiovisuel public. 1982-1986

métrage : 9

20060623

Centre de documentation du CSA.

art 1 : rapports annuels. 1982-1986

art 1 (suite) : avis sur les cahiers des charges des chaînes de télévision. 1985-1986

art 2 : études et rapports. 1980, 1986

métrage : 1

Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) (1986-1989)

Créée par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de la communication, la CNCL reprenait les attributions de la Haute autorité de la communication audiovisuelle,

sensiblement élargies toutefois pour préparer les privatisations dans le secteur audiovisuel. La loi du 17 janvier 1989 supprime la CNCL et la remplace par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Cet organisme a hérité de l'essentiel des archives de la CNCL, en particulier celles qui ont trait aux questions techniques et les dossiers de délibérations et décisions.

19920288

art 1-5 : déclarations de services télématiques par les producteurs (application de l'article 43 de la loi du 30 septembre 1986) par département, échantillon : Paris (par arrondissement), Gironde, Vosges. 1986-1989

métrage : 2

Voir également les versements 19960114 et 19970094.

20030602

art 1-35 : chrono du courrier départ et arrivée (classement chronologique). 1986-1989

art 35 (suite)-36 : dossiers de séance des réunions plénières. 1987-1988

art 37-40 : avis, recommandations, décisions et communiqués de la commission nationale de la communication et des libertés. 1986-1989

art 40 (suite)-44 : privatisation de TF1 en 1987. 1984-1987

métrage : 15

Voir également les versements 20030559, 20040034, 20040037, 20040038, 20040039, 20040040 et 20070092.

20060622

Centre de documentation du CSA.

art 1 : minutiers chronologiques du président (1987-1989). Rapports annuels (1986-1989).

art 2-3 : publications de la CNCL. 1987-1988

art 4-37 : radios locales privées : dossiers de demande d'autorisation d'émission (classement par département). 1987-1988

métrage : 12

CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL (CSA)

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est l'autorité de régulation de l'audiovisuel en France. Il a été créé par la loi du 17 janvier 1989 modifiant la loi du 30 septembre 1986.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est composé d'un collège de 9 membres (les conseillers) nommés pour 6 ans par décret du président de la République. Trois sont désignés par le président de la République, trois par le président du Sénat et trois par le président de l'Assemblée nationale.

Le Collège tient une réunion plénière par semaine, à laquelle s'ajoutent, en fonction de l'actualité, des séances supplémentaires. Les avis, décisions et recommandations du Conseil sont adoptés lors de ces réunions.

L'organisation des assemblées plénières est confiée au secrétariat du Collège qui, sous l'autorité du directeur général, assure la rédaction des procès-verbaux de séance. La préparation et l'exécution des délibérations du Conseil donnent lieu, chaque semaine, à une réunion des directeurs et chefs de service, sous la conduite du directeur général. Outre les séances plénières, des réunions se tiennent régulièrement sous la direction des membres du CSA concernés. Pour faciliter les tâches du Conseil, chaque conseiller assure en effet la présidence d'un ou plusieurs groupes de travail et le suivi d'un ou plusieurs secteurs d'activité.

Les attributions du CSA sont les suivantes :

- désignation des présidents des télévisions et des radios publiques
- délivrance des autorisations aux stations de radio MF et MA, aux télévisions locales, aux chaînes de télévisions diffusées par câble, par satellite, par Internet, par ADSL, etc.
- remise des avis au gouvernement sur les projets de loi et de décrets qui concernent l'audiovisuel
- gestion et attribution des fréquences destinées à la radio et à la télévision
- gestion des problèmes de réception que peuvent rencontrer les auditeurs et les téléspectateurs
- respect du pluralisme politique et syndical sur les antennes
- organisation des campagnes officielles radiotélévisées des différentes élections (présidentielle, législatives, etc.)
- respect par tous les diffuseurs des lois et de la réglementation en vigueur
- sanctionner des stations de radio ou des chaînes de télévision qui ne respectent pas la réglementation.

Directeurs du CSA :

- Michel Boutet : 1989-1995
- Hervé Bourges : 1995-2001
- Dominique Baudis : 2001-2007
- Michel Boyon : 2007-2013
- Olivier Schrameck : 2013-

Versements aux Archives nationales

PRESIDENCE ET DIRECTION GENERALE

20030600

Direction générale.

art 1 : discours du président Jacques Boutet (classement chronologique). 1989-1993

art 1 (suite)-4 : voyages, déplacements et participation à des colloques du président Hervé Bourges. 1995-2000

métrage : 2

20090466

art 1-58 : minutier chronologique départ du président et du directeur général. 1991-2003

métrage : 19

20144747

Minutiers chronologiques du président et du directeur général. 2002-2007

Art. 1-19 : Minutier chronologique départ. 2004-2006

Art. 19 suite-21 : Minutier chronologique parallèle du président. 2005-2007

Art. 21 suite : Reliquat de courriers aux ministres et présidents de chaînes. 2002-2004

Métrage : 7

20170167

Art. 1-15 : minutiers chronologiques départ du président et du directeur général. 2006-2009

Métrage : 5

SECRETARIAT DU COLLEGE**20030599**

Secrétariat du collège.

art. 1-112 : dossiers de séance des réunions plénières. 1990-2000.

art. 113-129 : procès-verbaux des réunions plénières de la commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) puis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 1987-2002.

art. 130-139 : notes internes. 1986-2002.

art. 140 : ordre du jour des réunions plénières. 1990-1996.

métrage : 47

20040034

Secrétariat du collège.

art 1-33 : décisions de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) puis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 1989-2000.

art 34 : avis et recommandations de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) puis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 1988-2000.

art 35-39 : résultats des délibérations du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 1989-2000.

métrage : 13

20060163

art 1-57 : dossiers de séance des réunions plénières. 2001-2003

métrage : 19

20060164

art 1-9 : décisions. 2001-2003

art 9 (suite)-11 : résultats des délibérations. 2001-2003

art 11 (suite) : avis et recommandations. 2001-2003

métrage : 4

20070093

art 1-14 : dossiers des séances des groupes de travail du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 2002-2003

métrage : 5

20130619

Secrétariat du collège.

Collection de décisions, délibérations, avis et recommandations. 2004-2006

Art. 1-12 : Décisions.

Art. 12 suite-14 : Délibérations.

Art. 14 suite : Avis et recommandations.

Métrage : 5

20150391

Secrétariat du Collège.

Art. 1-45 : Dossiers de séance des réunions plénières. 2004-2005

Métrage : 15

20150440

Secrétariat du Collège.

Art. 1-22 : Dossiers de séance des réunions plénières de l'année 2006. 2006

Métrage : 7

20150477

Secrétariat du Collège.

Art. 1-28 : Dossiers de séance des réunions plénières de l'année 2007. 2006-2007

Métrage : 9

20150639

Secrétariat du Collège.
Collection des décisions, délibérations, avis et recommandations. 2007-2008

Art. 1-13 : Décisions.
Art. 13 (suite)-14 : Délibérations.
Art. 14 (suite) : Avis et recommandations.

Métrage : 5

20160345

Secrétariat du collège.

Art. 1-16 : Dossiers de séance des réunions plénières de l'année 2008. 2008

Métrage : 5

SERVICE DE L'INFORMATION ET DE LA DOCUMENTATION**20060620**

art 1-4 : préparation du rapport annuel. 1989-2004
art 5-10 : bilans annuels des télévisions nationales et locales et des radios nationales. 1988-2004
art 11 : bilans d'exécution du cahier des missions et des charges des télévisions et radios nationales. 1988-1989
art 11 (suite)-12 : auditions. 1989-2005
art 13-16 : publications du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 1988-2005
art 17 : rapports sur l'audiovisuel. Liquidation de la chaîne de télévision la Cinq. 1992

métrage : 4

20070091

art 1-3 : activités du Comité de coordination des télécommunications. 1969-1996
art 4 : projet de réforme du Comité de coordination des télécommunications (1992), création de l'Agence nationale des fréquences (ANF). 1993-1997

métrage : 1

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**20120433**

Dossiers du Département des affaires budgétaires et financières (DABF). 1989-2006

Art.1-5 : Exécution budgétaire (classement par année). 1989-2006
Art.5 suite : Régies d'avances et de recettes. 1996-2001

Métrage : 2

DIRECTION JURIDIQUE

20170103

Direction juridique.
Requêtes en Conseil d'Etat contre les décisions du CSA engagées de 1983 à 1995.
1983-1999

Art. 1 : Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA). 1983-1994
Art. 1 suite-9 : Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). 1986-1995
Art. 9 suite-31 : Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). 1989-1999

Métrage : 10

DIRECTION DES PROGRAMMES

19970094

Contrôle a priori de la publicité télévisée et radiodiffusée (régie française de publicité, puis commission nationale de la communication et des libertés, puis Conseil supérieur de l'audiovisuel). 1968-1992
art 1-11 : comptes rendus des séances du comité de la communication publicitaire télévisée et radiodiffusée. 1986-1991
art 12-78 : échantillon des dossiers des publicités soumises au contrôle, par type de produit. 1968-1992

métrage : 26

20040036

Direction des programmes, secteur éthique des programmes, protection des mineurs.
art 1-4 : courrier de téléspectateurs et d'associations sur la protection de l'enfance à la télévision (échantillon, classement chronologique). 1990-2001

métrage : 1

20040037

Direction des programmes, secteur production audiovisuelle.
Contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur la production d'oeuvres audiovisuelles.
art 1-8 : déclarations des chaînes de télévision publiques et privées (classement par chaîne). 1987-1995

art 9-13 : contrats des chaînes de télévisions publiques et privées (classement chronologique). 1992-1997

métrage : 4

20040039

Département du pluralisme de l'information.

art. 1-2 : pluralisme de l'information et droit de réplique. 1978-1996

art. 3-5 : mise en oeuvre de l'article 55 de la loi du 30 septembre 1986 sur les émissions d'expression directe. 1983-1997

art. 6-18 : suivi des campagnes électorales radiotélévisées (par type d'élection). 1981-1995

art. 18 (suite)-25 : saisines. 1985-1997

art. 26-30 : relevés des interventions politiques et professionnelles dans le programme des chaînes de télévisions. 1993-1995

métrage : 10

20040040

Département des télévisions hertziennes nationales.

art. 1-5 : avant-programmes de la chaîne de télévision privée "la Cinq". 1987-1992

métrage : 2

20070090

Direction des programmes.

art 1-3 : préparation de la convention du 29 mai 2000 entre le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et Canal +. 1999-2000

métrage : 1

20070092

Direction des programmes, secteur production audiovisuelle.

Contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur la production d'oeuvres audiovisuelles.

art 1-7 : déclarations des chaînes de télévisions publiques et privées (classement par chaîne). 1990-1999

art 8-11 : contrats des chaînes de télévisions publiques et privées (classement par chaîne). 1993-1999

art 12-13 : bilan de production des chaînes de télévisions publiques et privées (classement par chaîne). 1987-1999

métrage : 4

20100016

Dossiers de la Direction des programmes, département pluralisme et déontologie de l'information.

Art. 1-8 : Elections et référendums. 1984-2000

- Art. 1-3 : Elections présidentielles. 1987-1995

- Art. 4-5 : Elections législatives. 1992-1997
 - Art. 5 (suite) : Elections européennes. 1989-1995
 - Art. 6 : Elections régionales et cantonales. 1991-1998
 - Art. 6 (suite) : Elections municipales. 1994-1995
 - Art. 7 : Autres élections territoriales et référendums locaux. 1984-1998
 - Art. 8 : référendums nationaux. 1992-2000
- Art. 8 (suite)-11 : Saisines. 1996-2000
- Art. 8 (suite)-9 : Personnalités politiques.
 - Art. 9 (suite)-10 : Courrier général.
 - Art. 11 : Auditeurs et téléspectateurs.
 - Art. 11 (suite) : Courriers sans réponse.

métrage : 4

20130122

Dossiers de la Direction des programmes. 1982-2005

Art. 1-7 : Commissions et groupes de travail. 1983-2005

Art. 8-27 : Pluralisme et déontologie de l'information. 1982-2005

Art. 27 (suite)-31 : Programmation des chaînes de télévision. 1990-2005

Métrage : 10

20141179

Dossiers de la Direction des programmes. 1981-2007

Art. 1-12 : Publicité. 1985-2004

Art. 12 (suite)-18 : Télévision. 1981-2007

Art. 18 (suite)-20 : Radio. 1987-1998

Métrage : 7

DIRECTION DES OPERATEURS AUDIOVISUELS

20130299

Dossiers de la Direction des opérateurs audiovisuels. 1981-2004

Art. 1-5 : Paysage radiophonique et gestion des fréquences. 1985-2004

Art. 5 (suite)-42 : Dossiers de suivi par station de radio. 1981-2003

Métrage : 14

20170343

Direction des opérateurs audiovisuels (DOA), Service des télévisions d'outre-mer et Service des radios.

Dossiers de travail. 1986-2009

Art. 1-8 : Télévisions d'outre-mer. 1986-2009

Art. 9-19 : Radios. 1993-2009

Métrage : 6

DIRECTION DES TECHNOLOGIES

20040035

Direction technique et des nouvelles technologies de communication.

art 1-4 : plans de fréquences pour la radiodiffusion sonore en modulation de fréquence : tableaux (classement par région et par zone de planification). 1988-1999

métrage : 1

20160317

Direction des technologies.

Dossiers sur la coordination internationale en matière de stations et fréquences de radio et télédiffusion, produits par le CSA et des organismes antérieurs. 1946-2006

Art. 1-4 : Politique de coordination internationale. 1946-2001

Art. 5-35 : Dossiers par pays. 1954-2006

Métrage : 12

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

20040038

Direction des études et de la prospective.

art. 1-7 : études. 1981-1999

métrage : 2

20144819

Dossiers de travail de la Direction des études et de la prospective (DEP). 1993-2012

Art. 1-20 : Groupes de travail du CSA. 2001-2009

Art. 20 (suite)-27 : Etudes réalisées ou commanditées par le CSA. 1993-2012

Métrage : 9

CARREFOUR INTERNATIONAL DE LA COMMUNICATION (CICOM) (1984-1986)

Créé et organisé par la loi du 1^{er} juin 1984 et le décret du 12 septembre 1984, cet établissement public national à caractère industriel et commercial était placé sous la tutelle du Premier ministre. Il a été supprimé par l'article 109 de la loi du 30 septembre 1986.

Le CICOM était chargé d'entreprendre, en liaison avec les organismes internationaux et étrangers, toute action susceptible de développer la communication. Il participait à la programmation et à la construction de l'immeuble de la Tête-Défense dont il devait occuper une partie.

Lors de sa suppression, ses biens, droits et obligations ont été transférés à l'Institut national de l'audiovisuel, et ses biens acquis dans l'ensemble immobilier de la Tête-Défense ont été transmis à la Fondation des Droits de l'Homme.

Le conseil d'administration du CICOM était composé de représentants de l'Etat (pour les deux tiers), de parlementaires désignés par les commissions compétentes de chaque assemblée, de personnalités qualifiées et de représentants de l'établissement.

19920628

art 1-7 : courrier des responsables de l'ASCOM (association pour l'étude et la réalisation du CICOM) et du CICOM, par ordre chronologique. 1982-1986

art 8-11 : conseils d'administration, comités de direction, réunions de services et dossiers d'Yvette Chassagne, présidente. 1982-1986

art 11-13 : budgets et gestion du personnel. 1983-1989

art 14-20 : construction de l'arche de la Défense : organisation du concours, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre, relations avec l'architecte Von Spreckelsen, programmation pour le CICOM. 1980-1986

art 21-22 : aménagements et équipement du CICOM. 1983-1986

art 22-27 : projets de partenaires du CICOM dans les domaines de l'informatique, de la communication et des technologies. 1982-1986

art 27-41 : études et activités organisées par l'ASCOM et le CICOM. 1983-1986

métrage : 14

19940019

art 1-6 : construction de l'arche de la Défense. Diapositives couleur et tirages noir et blanc, albums extraits des articles 19920628/14 à 20. 1986-1989

19880184

Programme de la tête Défense

art 1-2 : programme général et programme détaillé du carrefour international de la communication. 1983-1984

art 3-51 : études techniques et architecturales de la tête Défense : avant-projet sommaire, permis de construire, avant-projet détaillé, dossiers de consultation des entreprises, appels d'offres, marchés de travaux. 1984-1986

métrage : 17

19920569

art 1: concours d'architecture de la tête Défense, organisation et déroulement, choix de l'architecte Von Spreckelsen.

Vidéocassette u-matic secam couleur, durée 9 mn 17 s.

art 2-3 : opération Informatiquement vôtre : concours de dessins d'enfants sur le thème: "comment voyez-vous l'administration en l'an 2000", vues des dessins soumis au jury.

Vidéocassette u-matic pal, durée 13 mn 30 s (master) et copie secam. 1985

19920568

art 1-2 : mission d'étude pour l'aménagement de la tête Défense : préfiguration des missions du carrefour de la communication, conférences avec les experts.

Bandes sonores mono, 9,5 cm/s. mars 1983

COMMISSION CHARGÉE D'APPRECIER LA QUALITÉ DES ÉMISSIONS DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION (1977-1982)

Créée par le décret du 31 janvier 1977, elle était composée de 27 membres nommés par arrêté du ministre de la Culture et de la communication pour trois ans, dont un tiers sur proposition du Haut conseil de l'audiovisuel et un tiers sur une liste établie par le Haut conseil. Elle était présidée par Jacques NARBONNE, conseiller d'Etat.

La Commission participait à la répartition de la redevance en notant les sociétés et surtout publiait chaque année un rapport qui était un guide précieux pour les présidents et leurs conseils d'administration. Elle travaillait en liaison avec la sous-direction de l'audiovisuel du Service juridique et technique de l'information.

Par l'intermédiaire de cette Commission sont également parvenues des archives provenant :

- de la Commission pour la formation et la protection du consommateur par les moyens audiovisuels.
- de la Commission de répartition de la redevance. Créée par la loi du 7 août 1974, cette Commission a été gérée par le Service juridique et technique de l'information. Le Centre d'étude d'opinion et le Service d'observation des programmes lui ont été rattachés. Elle a fonctionné jusqu'en 1982.

19830741

art 1-17 : commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radiodiffusion et de télévision : organisation et activités. 1975-1981

art 17 : commission pour la formation et la protection du consommateur par les moyens audiovisuels : réunions. 1976-1977

art 17 : commission de répartition du produit de la redevance de la radio-télévision : activités. 1975-1981

art 18 : CEO (centre d'études d'opinion), service d'observation des programmes : rapports. 1975-1981

art 19 : liquidation de l'ORTF. 1974

métrage : 3

COMMISSION CONSULTATIVE DES FREQUENCES DES RADIO LOCALES PRIVEES (1981-1986)

A l'automne 1981 a été instituée une commission chargée d'éclairer le ministre chargé de la Communication en matière de radios locales privées.

La loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle a chargé la Haute autorité de l'audiovisuel de délivrer les autorisations en matière de services locaux de radiodiffusion sonore par voie hertzienne et de radio-télévision par câble (article 17). Mais ces décisions devaient être prises après avis d'une commission dont les membres étaient nommés par décret.

Comme la Haute autorité, les crédits de cette commission étaient inscrits au budget des Services du Premier ministre, mais elle était indépendante et n'était soumise à aucune tutelle.

La loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication a entraîné la suppression de cette commission consultative, en supprimant la Haute autorité.

La Commission consultative était chargée de prononcer des avis sur les autorisations d'émettre sollicitées par les radios locales privées. Ces avis ont d'abord été directement transmis au ministre de la Communication. A partir de la loi du 29 juillet 1982, ils ont été examinés par la Haute autorité au cours de séances de travail hebdomadaires.

La commission a été présidée, de 1982 à décembre 1985 par Jean-Michel GALABERT, puis par Bernard JOUVIN.

La commission a versé des archives de la Commission d'attribution de l'aide financière à l'expression radiophonique locale créée par décret du 17 novembre 1982 et dont la présidence était également assurée par le président de la commission consultative.

Depuis la réforme de l'audiovisuel de 1986, la commission d'attribution est rattachée au Service juridique et technique de l'information (puis à la Direction du développement des médias), sous le nom de Commission des aides financières aux radios locales privées.

19900286

art 1-20 : fonctionnement de la commission consultative, attribution des autorisations d'émission, télévision diffusion de France, télévisions câblées et télévisions locales privées. 1981-1986

métrage : 7

19870276

art 1-64 : cassettes d'enregistrement d'émissions envoyées en appui des demandes de subvention. 1982-1986

526 cassettes audio.

19870337

art 1-4 : bandes sonores d'enregistrement d'émissions envoyées en appui des demandes de subvention. 1985-1986

3 bandes magnétiques.

19870338

art 1 : cassette vidéo envoyée en appui des demandes de subvention. 1985-1986

COMMISSION POUR LA TRANSPARENCE ET LE PLURALISME DE LA PRESSE (1984-1986)

Créée par l'article 16 de la loi du 23 octobre 1984, cette Commission était une autorité administrative indépendante pouvant être consultée par le Gouvernement ou les commissions permanentes des Assemblées parlementaires.

Elle a été supprimée par la loi du 1^{er} août 1986.

Elle était chargée de veiller à l'application de la loi du 23 octobre 1984 qui visait à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse.

Le fonctionnement et l'organisation de cette commission ont été fixés par le décret du 25 février 1985.

Elle se composait de six membres :

- un président, personnalité qualifiée désignée par le président de la République.
- une personnalité qualifiée désignée par le président de l'Assemblée nationale.
- une personnalité qualifiée désignée par le président du Sénat.
- un membre du Conseil d'Etat.
- un membre de la Cour des Comptes.
- un membre de la Cour de Cassation.

Les membres de la Commission ont été désignés par le décret du 22 février 1985, le président en était Henri CAILLAVET.

19870277

art 1 : fonctionnement (nominations, installation, budget, consultations, réunions, rapport annuel, minutier, dossier de personnel, dissolution). avril 1985-novembre 1986

art 2-3 : conformité à la transparence financière et au pluralisme : examen des entreprises de presse (par ordre alphabétique des publications). 1985-1986

métrage : 1

COMMISSION DE REFLEXION ET D'ORIENTATION SUR LES PROBLEMES DE L'AUDIOVISUEL, DITE COMMISSION MOINOT (1981-1982)

La Commission Moinot a été mise en place par lettre du 6 juillet 1981 adressée par le Premier ministre au Président de la République. La mission de cette Commission était d'éclairer les choix des pouvoirs publics afin d'élaborer une réforme de la communication audiovisuelle qui a abouti avec la loi du 29 juillet 1982.

La Commission a versé avec ses propres dossiers les archives du Groupe de concertation sur l'adaptation du droit d'auteur face au développement de la copie privée dans le domaine sonore. Présidé par M. Vandevorde, ce groupe a existé de juillet 1980 à avril 1981.

19830554

art 1-2 : commission de réflexion et d'orientation sur les problèmes de l'audiovisuel (commission Moinot) : organisation et activités. 1979-1981

art 2 : groupe de concertation sur l'adaptation du droit d'auteur face au développement de la copie privée dans le domaine sonore (groupe Vandevorde) : activités. 1980-1982

métrage : 1

CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (CNCA) (1982-1986)

Le CNCA a été institué par les articles 27 et 28 de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. Il a été supprimé par la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

Le CNCA exerçait des attributions consultatives pour l'ensemble des activités de communication audiovisuelle, excepté les procédures d'agrément et de conciliation concernant la diffusion des oeuvres cinématographiques.

Il donnait des avis sur la qualité et la pluralité des programmes diffusés par les sociétés nationales de programme.

Il désignait certains membres des conseils d'administration des organismes du secteur public de radiodiffusion et de télévision.

Le CNCA était composé de 56 membres, nommés pour trois ans et répartis en collèges de sept membres. Ils élisaient un président qui était délégué auprès de la Haute autorité de la communication audiovisuelle.

19870367

art 1-4 : fonctionnement et travaux. 1982-1986

métrage : 1

19940547

Dossiers de Sophie Bachmann, chargé de mission au Conseil national de la communication audiovisuelle.

art 1-3 : Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) : composition, fonctionnement, activités ; réforme de l'audiovisuel : suppression du CNCA. 1983-1986

art 4: Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), rapports annuels. 1983-1986

métrage : 1

OFFICE DE RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE (ORTF) (1964-1974)

L'ORTF a succédé à la Radiodiffusion-Télévision française (RTF), établissement public à caractère industriel et commercial, institué par l'ordonnance du 4 février 1959, doté d'un budget autonome et placé sous l'autorité du ministre de l'Information ou du ministre chargé de l'Information par délégation du Premier ministre.

L'ORTF a été créé par la loi du 27 juin 1964. C'était également un établissement public à caractère industriel et commercial administré par un conseil d'administration, dirigé par un directeur général, et placé sous l'autorité soit du ministre de l'Information, soit du Premier ministre ou d'un membre du Gouvernement délégué par lui.

L'ORTF a été supprimé par la loi du 7 août 1974 et remplacé par sept organismes distincts :

- quatre sociétés de programme (Télévision Française 1, Antenne 2, France Région 3, Radio-France).
- un établissement public de diffusion (Télediffusion de France).
- une société de production et de création audiovisuel (Société française de production).
- l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

Les archives de l'ORTF ont été massivement versées aux Archives nationales au moment de sa dissolution. L'ensemble représentait près de trois km l. Le classement de ces archives a été entrepris par les Archives nationales, en liaison avec les chercheurs qui, à titre exceptionnel, ont obtenu l'autorisation d'exploiter ce fonds avant son classement. Des instruments de recherche provisoires, établis selon l'organigramme de l'ORTF (Direction générale, Direction de la radiodiffusion...), ont été publiés. Ils sont progressivement remplacés par les répertoires définitifs.

Par ailleurs les nouvelles sociétés audiovisuelles ont conservé une proportion importante d'archives de l'ORTF susceptibles de servir à leur propre fonctionnement.

19870378

art 1-30 : dossiers rassemblés par André Chamson, membre du conseil d'administration de l'office de radiodiffusion et de télévision française (ORTF) de 1964 à 1973 : conseils d'administration, budget, émissions, programmes, sondages d'opinion, personnel, documentation. 1964-1973

métrage : 5

19880217

art 1-2 : vie du service : minutiers (1964-1969) ; notes de service (1969-1971).
art 3-15 : sondages quotidiens, questionnaires : enquêtes à domicile (1964-1965) ; sondages téléphoniques (1967-1970).
art 16-20 : résultats par jour et par heure portant sur un échantillon de la population nationale. 1966-1972

art 21 : idem portant sur la population de la région parisienne et de grandes villes de province. 1966-1970

art 22-27 : sondages auprès des jeunes de 10 à 14 ans dits "panels-jeunes" : résultats par jour et par heure (1968-1972) ; synthèses mensuelles.

art 28-32 : vagues IFOP-SEMA-Auditel : tris portant sur l'audience et la cote moyenne des émissions par semaine, du 30-12-1969 au 11-12-1970.

art 33-79 : études pour la radio ou la télévision : questionnaires d'enquête, interviews transcrites, dossiers de dépouillement. 1966-1972

Rapports d'études réalisés par l'IFOP ou l'ETMAR. 1962-1966

métrage : 26

19880562

art 1-12 : traitement du courrier des auditeurs et téléspectateurs : statistiques, rapports de synthèse, échantillon du courrier. 1952-1974

métrage : 4

19900214

art 1-5 : conseil supérieur des émissions.

-art 1 : organisation et fonctionnement : textes officiels, nomination des membres, rapports divers. 1923-1964

-art 2-5 : procès-verbaux de séance. 1937-1964

-art 5 : conseil central de la radiodiffusion française : organisation et fonctionnement : textes officiels, nomination des membres, correspondance, procès-verbaux de séance. 1945-1950

art 6 : conseil des programmes de la RTF : procès-verbaux de séance, correspondance. 1950-1959

art 7-14 : secrétariat général des conseil et comités de programmes.

-art 7-8 : organisation et fonctionnement : textes officiels, règlements intérieurs, nomination des membres, rapports d'activité, correspondance, dossiers de personnels, budget. 1950-1973

-art 9-10 : prix Italia, rencontres franco-wallones des stations régionales de radiodiffusion, émission "airs de vacances". 1949-1965

-art 11-14 : contrôle artistique des émissions puis contrôle général à la réception des émissions. 1944-1965

art 15-42 : comités spécialisés des lettres et oeuvres dramatiques, de la musique, des sciences, des variétés, de la télévision : procès-verbaux de séance, projets d'émissions, correspondance, fiches de lecture. 1950-1964

art 43-44 : comités des programmes de radiodiffusion et de télévision : procès-verbaux de séance. 1965-1974

métrage : 15

19950256

Dossiers de Pierre Sabbagh, sous-directeur de l'actualité télévisée.

art 1-4 : généralités sur la radiodiffusion télévision française (RTF) et l'office de radiodiffusion française (ORTF) : études d'audience, réseau d'émetteurs. 1955-1968

art 5-9 : magazines d'information et journaux télévisés. 1953-1962
art 10-23 : émission de jeux animées par Pierre Sabbagh. 1956-1965
art 24-27 : correspondance privée de Pierre Sabbagh. 1956-1965.

métrage : 9

19990267

art 1-7 : microfilms des arrêtés et décisions de l'office de radiodiffusion et de télévision française (ORTF). 1939-1974

20060359

art. 1 : affiche "en direct d'Apollo XI". 1969

20060400

Fonds photographique d'actualité. 1960-1974
art. 1-13 : documents photographiques du service d'appui rédactionnel.

20060483

art. 1-16 : organisation et fonctionnement général. 1947-1974
art. 17-23 : actualité télévisée. 1957-1973
art. 24-27 : production et diffusion de fictions et émissions télévisées. 1959-1976
art. 28-30 : relations extérieures. 1968-1974

métrage : 10

20060485

Fonctionnement et activités de la radiodiffusion télévision française (RTF) :
planches contact (photographies).

art. 1 : organisation et fonctionnement. 1961-1964

art. 2 : actualité télévisée. 1961-1964

art. 3 : émissions de télévision. 1961-1964

20060600

art. 1 : campagne éducative radiophonique et radiotélévisée produite par l'office de radiodiffusion télévision française (ORTF) : enregistrement sonore.

COMMEMORATIONS NATIONALES

COMITE POUR LA COMMEMORATION DES ORIGINES : DE LA GAULE A LA FRANCE. COMMEMORATION DU 15^E CENTENAIRE DU BAPTEME DE CLOVIS (1996-1997)

Contexte

Le XV^e centenaire du baptême du roi franc Clovis, qui intervint en 1996, fut perçu comme l'occasion de célébrer tout autant l'Histoire que la construction d'une identité nationale. Plutôt que de commémorer le baptême en lui-même, dont nous ne savons pas avec exactitude s'il s'est produit en 496, il s'agit, de façon générale, de rendre hommage à un événement fondateur.

La volonté de commémorer le baptême de Clovis ne manqua pas de soulever de nombreuses controverses. Des voix s'élevèrent pour mettre en garde contre une remise en cause des principes de laïcité républicains ou au contraire, pour déplorer l'occultation de la dimension religieuse de l'évènement. Certains s'élevèrent aussi contre l'idée d'une appropriation de la mémoire de Clovis par la France alors que le célèbre roi franc pouvait appartenir aussi bien à l'histoire belge, voire germanique.

Malgré tout, l'Etat s'investit pleinement dans le projet, rappelant qu'on ne devait pas utiliser la figure de Clovis à des fins partisans et que l'évènement devait être abordé dans un esprit d'ouverture aux autres pays. De la même façon, l'Etat rappela que la dimension religieuse du baptême ne pouvait guère être passée sous silence mais que la laïcité n'en était pas pour autant menacée dans la mesure où le chef de l'Etat ne présiderait aucune des manifestations religieuses prévues.

Organisation et activités

Le « Comité pour la commémoration des origines: de la Gaule à la France », placé sous le haut patronage du chef de l'Etat et auprès du Premier ministre, fut créé par décret du 11 mars 1996. Sa composition fut fixée de la manière suivante : la présidence fut confiée à Marceau Long, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, tandis que les charges de vice-président et de vice-président délégué furent respectivement confiées à Jacques Rigaud, conseiller d'Etat honoraire et Bernard Billaud, conseiller-maître à la Cour des Comptes. Les membres de droit comprenaient, outre le Premier ministre, les ministres de l'Education nationale, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Culture, un député et un sénateur désignés par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, le chancelier de l'Institut de France, les maires de Paris, Reims et Tours. Le comité fut également composé de personnalités reconnues du monde de la culture (l'académicienne Hélène Carrère d'Encausse, l'historien Jacques Le Goff et bien d'autres) et de représentants des cultes.

Ce Comité fut chargé de parrainer et de coordonner les manifestations de l'année 1996, organisées par les collectivités publiques ou avec leur concours, à l'occasion de la célébration du 1500^e anniversaire du baptême de Clovis et du 1600^e de la mort de saint Martin de Tours. Les manifestations les plus importantes (expositions, colloques) se sont tenues à Reims, lieu du baptême, mais Paris n'a pas été en reste avec la présentation de 3 expositions et la tenue d'un colloque à la Sorbonne.

Les crédits de fonctionnement du Comité furent inscrits au budget du ministère de la Culture tandis que son secrétariat fut assuré par la Délégation aux célébrations nationales.

Conformément à l'article 5 du décret de création, les activités de ce comité ont pris fin le 31 décembre 1997.

19980388

art 1 : travaux du comité. 1994-1998

métrage : 1

MISSION DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE ET DE LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (1986-1989)

Contexte

En 1989 fut célébré le Bicentenaire de la Révolution française. Il s'agissait d'un rendez-vous avec l'histoire nationale, s'inscrivant dans une longue tradition commémorative. A l'heure où les débats entre historiens restaient ouverts, la question se posait en ces termes : 200 ans après, que faire de l'héritage révolutionnaire? Les controverses suscitées par le projet de commémoration ont été nombreuses mais, en dépit d'une période de cohabitation entre un président de la République de gauche et une majorité parlementaire de droite, entre 1986 et 1988, l'Etat s'est fortement investi pour préparer un anniversaire qui devait favoriser un consensus national.

Outre son importance sur le plan de la création artistique, cette commémoration a aussi renouvelé la réflexion autour de la question des droits de l'homme, notamment, et s'est effectuée autour de gestes symboliques, comme la plantation d'arbres de la liberté.

Organisation et activités

L'origine d'une mission chargée d'impulser des projets pour la célébration du bicentenaire remonte au décret du 15 septembre 1986 qui créa, auprès du Premier ministre, la Mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Trois personnalités, nommées par le Premier ministre, se sont succédées à la présidence : Michel Baroin, haut fonctionnaire, de 1986 au début de l'année 1987; Edgar Faure, plusieurs fois ministre et président du Conseil sous la IV^e République, de 1987 à 1988, et Jean-Noël Jeanneney, historien et homme politique, en 1988 et 1989. Le président de la mission avait auprès de lui un secrétaire général, nommé par arrêté du Premier ministre. A cette charge se succédèrent Pierre Bracque (inspecteur général de l'agriculture), Alain Marais (économiste), Jean-Pierre Cabouat (diplomate) et Philippe Blondel (ingénieur). Deux comités complétèrent l'organisation de la Mission : un comité interministériel comprenant un représentant de chaque ministère et un comité consultatif scientifique composé des personnalités qualifiées.

Les attributions principales de la Mission, qu'elle exécuta en liaison avec la Délégation aux célébrations nationales placée auprès du ministre de la Culture et de la Communication, furent les suivantes : susciter tout projet ou initiative, français ou étranger, ayant pour objet la célébration du bicentenaire de la Révolution; harmoniser l'action de toutes les administrations qui seraient concernées ; jouer un rôle moteur dans la coordination des manifestations nationales et locales organisées à l'occasion du bicentenaire ; favoriser la création de réalisations permanentes susceptibles de prolonger ces manifestations et d'enrichir le patrimoine national. Parmi les grandes manifestations au programme de l'année 1989, il y eut notamment le défilé de Jean-Paul Goude sur les Champs-Élysées ou encore l'installation, entre autres artistes, de Daniel Buren sur le champ de bataille de Valmy.

La Mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen devint la Mission du bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par le décret du 18 janvier 1988.

Conformément à l'article 8 du décret de création, les attributions de la Mission prirent fin le 31 décembre 1989.

19890615

art. 1-6 : concours du meilleur spectacle des petites villes et villages de France sponsorisé par Coca-Cola : enregistrements audiovisuels. 1988-1989

6 vidéocassettes

19900506

Archives de la mission du bicentenaire.

art 1-70 : présidence (Edgar Faure, Michel Baroin, Jean-Noël Jeanneney).

art 71-217 : cabinet (M. Sauvage, A. de Margerie).

art 218-328 : secrétariat général (P. Blondel).

art 329-461 : secteurs de la communication (D. Langelier, A. Oussedik, J. Banaszuk, L. Malterre, F. Guillermo).

art 462-558 : relations diplomatiques (J.P. Cabouat).

art 559-595 : coordination des projets (T. Collard).

art 596-663 : audiovisuel (M.C. Wellhoff).

art 664-865 : collectivités locales et territoriales, projets locaux (C. de Montrichard).

art 866-908 : droits de l'homme (J.J. Lubrina).

art 909-1094 : historiographie, éducation nationale, droits des femmes (C. andrieu).

art 1095-1145 : jeunesse et sports (O. Gagnier).

art 1146-1297 : manifestations artistiques (E. Schulman).

art 1298-1303 : arts plastiques (A. de Champris).

art 1304-1320 : archives de l'exposition "89 avant-première".

Métrage : 147 m.l.

19900094

Archives audiovisuelles produites ou reçues par la mission.

art 1-167 : vidéocassettes.

art 168-171 : disques compacts.

art 172-214 : cassettes sonores.

art 215-234 : disques.

19900519

art 1-156 : vidéocassettes.

art 157-194 : cassettes sonores.

art 195-198 : disques.

art 199 : vidéodisque.

19900520

art 1-15 : plans et planches des projets d'aménagement des Tuileries pour "Tuileries 89". 1987-1990

19900521

art 1-32 : affiches annonçant des manifestations organisées pour la commémoration du bicentenaire de la Révolution française. 1987-1989

19900522

art 1-45 : dossiers de presse et plaquettes de présentation de la mission sur le projet "Tuileries 89", documents de grand format provenant des archives de M. Sauvage, A. de Margerie, E. Schulman, C. Andrieu et C. de Montrichard.

Métrage : 4 m.l.

19910556

art 1-884 : diapositives relatives à la commémoration du bicentenaire de la révolution française.

Ce versement complète le versement 19930248.

19900688

art 1-7 : plans des projets d'aménagement des Tuileries pour "Tuileries 89".

art 8-10 : objets offerts à la mission du bicentenaire : plaque du festival d'Albuquerque, plaque de l'école militaire de l'air, ouvrage de M. Viard: "déclaration des droits de l'homme"

19930024

art 1. : archives de M. Neurrisse, trésorier de l'association de commémoration du bicentenaire. 1986-1987

19930248

art 1-227 : diapositives relatives à la commémoration du bicentenaire de la Révolution française à Paris. 1988-1989

19970067

art. 1-2 : Enquête sur la commémoration du Bicentenaire de la Révolution française dans les communes rurales en 1989 (enquête réalisée en 1992) (fichier informatique sous forme de bandes magnétiques + documentation papier).

19980026

Centre national de la recherche scientifique (CNRS), groupement scientifique agriculture agro-alimentaire et dynamiques sociales de l'espace rural (AGRAL).

art 1 : commémoration du bicentenaire de la Révolution dans les communes rurales françaises : enquête. 1990-1995

20080493

art 1-13 : liquidation de l'association du bicentenaire. 1986-1994

Métrage : 1 m.l.

MISSION INTERMINISTERIELLE POUR LA CELEBRATION DU 50^E ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (1998)

Contexte

Le 10 décembre 1948, les 58 Etats membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations Unies adoptèrent la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris. Eleanor Roosevelt, veuve du Président américain Franklin D. Roosevelt, présida le comité de rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le texte tout entier de la Déclaration universelle des droits de l'homme fut composé en moins de deux ans. A une époque où le monde était divisé par la guerre froide, trouver un terrain d'entente sur ce qui devait constituer l'essence de ce document fut une tâche colossale. Pour commémorer son adoption, la Journée des droits de l'homme est célébrée dans le monde, chaque année le 10 décembre.

Le 10 décembre de l'année 1998 marqua plus précisément le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, à l'instar d'autres pays signataires, la France a souhaité commémorer cet anniversaire.

Organisation et activités

La Mission pour la célébration du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été créée par décret du 20 février 1998. Robert Badinter, dont le combat en faveur de la justice et des droits de l'homme est bien connu, fut nommé président de la Mission, par décret du Premier ministre. Il fut assisté dans son action par Robert Spitz, nommé secrétaire général de la Mission. L'organisation fut complétée par un conseil d'orientation dont les membres furent nommés par arrêté du Premier ministre, parmi les personnalités françaises et étrangères compétentes en matière de droits de l'homme.

L'article 2 du décret fixa à la Mission plusieurs attributions. La Mission avait notamment la charge de formuler des propositions en faveur de la promotion des droits de l'homme en France et dans le monde, de veiller à la transmission de valeurs à la jeune génération et de coordonner les actions menées par les administrations en vue de promouvoir les principes consacrés dans la Déclaration. Dans une perspective plus symbolique, la mission fut chargée de commémorer l'adoption de la Déclaration par l'Assemblée générale des Nations unies et d'assurer la plus large diffusion du contenu de celle-ci en France et à l'étranger. Elle suscita et soutint les initiatives prises, dans le même but, par les collectivités territoriales ou les associations ; elle veilla à la coordination de toutes ces actions avec les manifestations organisées dans le cadre du quatrième centenaire de l'édit de Nantes et de la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Enfin, la mission permit de contribuer à l'information du public sur l'ensemble des événements organisés dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de représenter la France à certaines manifestations commémoratives.

Un programme de manifestations nationales fut établi pour l'automne 1998, culminant avec la célébration du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle le 10 décembre 1998. Ce programme comprenait plusieurs volets :

- le lancement de diverses initiatives visant à faire connaître la Déclaration universelle au grand public ;
- l'organisation de huit colloques dans différentes villes de province ;

- l'organisation de la « Réunion de Paris » à l'UNESCO, synthèse des travaux des huit colloques et étude de la problématique des droits de l'Homme ;
- l'organisation d'une journée des jeunes sur le thème des droits de l'Homme au Parc de La Villette ;
- la célébration officielle de la signature de la Déclaration universelle, le 10 décembre 1998 au Palais de Chaillot, avec hommage à René Cassin et Eleanor Roosevelt.
- la création d'une « Encyclopédie universelle des droits de l'Homme » sur internet permettant de fournir une documentation internationale la plus exhaustive possible.

Ces diverses actions furent menées, pour une grande partie, en collaboration avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme, instituée en 1984.

Les crédits nécessaires au fonctionnement de la mission furent inscrits au budget du ministère des Affaires étrangères. Conformément à l'article 6 du décret de création, l'activité de la mission prit fin au 1^{er} janvier 1999.

19990326

- art 1-4 : colloques de province : organisation. 1998-1999
- art 4(suite)-6 : "réunion de Paris" : organisation, déroulement. 1998-1999
- art 6(suite)-7 : organisation de la mission. 1998
- art 7(suite) : relations avec des associations. 1998
- art 8 : recensement des initiatives locales concernant les droits de l'homme. Les institutions européennes et les droits de l'homme. 1997-1998
- art 9 : réalisation d'affiches. 1997-1999
- art 9 (suite)-12 : budget, gestion et financement. 1998-1999

métrage : 4

20020226

- art 1-11 : illustrations des articles de la déclaration universelle des droits de l'homme. 1998

20040498

- art 1-37 : affiches et maquettes d'affiches produites à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme. 1998

MISSION INTERMINISTRIELLE POUR LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901 RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION (1999-2001)

Contexte

Au plus fort de l'affaire Dreyfus, Pierre Waldeck-Rousseau fut investi président du Conseil le 26 juin 1899, fonction qu'il cumulait avec celle de ministre de l'Intérieur et des Cultes. Fort de la nouvelle donne politique et de l'unité des républicains, Waldeck-Rousseau en profita pour faire aboutir la grande loi de liberté dont il rêvait. Le 14 novembre 1899, il déposa à la Chambre le projet de loi relatif au contrat d'association. Les débats parlementaires durèrent de janvier à juin 1901 et furent passionnés. La loi fut finalement adoptée par le Sénat le 22 juin 1901, votée par la Chambre des députés le 28 juin et promulguée le 1^{er} juillet. Fondée sur le principe de liberté individuelle, cette loi fut l'un des temps forts de l'action législative de la III^e République.

Le projet d'une célébration du centenaire de la loi de 1901 prit corps lors des Assises de la vie associative tenues en février 1999. Dans la foulée des commémorations de la Révolution française, de l'abolition de l'esclavage et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il s'agit de célébrer le souvenir d'une grande loi fondatrice.

Organisation et activités

La Mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association a été créée par décret du 15 juillet 1999. Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, en fut nommé président le 23 septembre 1999, par décret du Premier ministre. Il fut assisté d'un conseil d'orientation composé de représentants des ministères intéressés et de personnalités qualifiées.

Cette Mission n'eut pas vocation à organiser la commémoration proprement dite mais plutôt à orchestrer les initiatives en provenance du monde associatif. La Mission n'avait en effet pas de moyens propres qui lui auraient permis de subventionner directement des projets. Les opérations labellisées firent l'objet d'une inscription au calendrier des manifestations de célébration du centenaire, diffusé par la Mission interministérielle.

L'autre volet de l'activité de la Mission fut l'organisation d'une semaine anniversaire à Paris, du 21 juin au 1^{er} juillet 2001, qui connut son point d'orgue avec les festivités du 1^{er} juillet 2001. Elle mit également en place une quinzaine de rencontres dans toute la France.

Dans le cadre de ses activités, la mission fut amenée à travailler en lien avec les partenaires associatifs comme le Conseil national de la vie associative (CNVA) et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

Les crédits alloués au fonctionnement de cette mission furent inscrits au budget des services du Premier ministre. Conformément à l'article 5 du décret de création, les activités de la mission prirent fin le 31 décembre 2001.

20020557

art 1-6 : correspondance active. 2000-2002

art 7-15 : correspondance passive. 1999-2002

art 16 : correspondance de Jean-Michel Belorgey, président de la mission. 1999-2001

art 17-18 : fonctionnement de la mission. 1999-2001
art 19 : opérations de communication. 2000-2002
art 20-24 : manifestations. 2000-2001
art 25-34 : projets ayant obtenu le label de la mission. 1999-2002

métrage : 11

20020558

art 1-2 : reportages photographiques réalisés pour la mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, réalisés par l'agence Magnum.

métrage : 1

20020559

art 1-2 : 2 médailles commémoratives émises par la Monnaie de Paris. 2001
art 3 : un t-shirt orné du label de la mission. 2001

métrage : 1

20020565

art 1-60 : affiches et prototypes réalisés à l'occasion de la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. 2000-2001
art 61 : banderole plastifiée. 2001

20020566

art 1-26 : enregistrements audio d'événements liés à la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. 2000-2001

26 cassettes audio.

20020567

art 1-21 : CD-Rom réalisés pour la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. 2000-2001

21 CD-Roms.

20020568

art 1-24 : enregistrements vidéo d'événements liés à la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. 2000-2001

24 vidéocassettes.

20040033

art 1-5 : enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. 2001

5 cassettes audio.

20040189

art 1 : banderole de la mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. 2001

COMMISSARIAT GENERAL DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 2004 ET MISSION INTERMINISTERIELLE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 2004 (2001-2003)

Contexte

Les Expositions internationales sont de grandes expositions, consacrées en général à l'industrie et la technologie d'un pays, tenues régulièrement depuis le milieu du XIX^e siècle. Le Bureau international des expositions, créé en 1928, distingue deux principaux types d'expositions internationales: les « expositions internationales reconnues » (classées comme Expositions internationales) et les « expositions internationales enregistrées » (classées comme Expositions universelles).

La France n'avait pas accueilli d'exposition depuis celle de Lille en 1951. A la fin des années 1990, elle se porta candidate pour organiser une Exposition internationale en Seine-Saint-Denis, sur le thème de l'image. Sa proposition fut retenue par le Bureau international des expositions en 2000. Le projet urbanistique et architectural fut confié à l'architecte Bernard Tschumi.

L'Exposition fut pensée de la manière suivante : 60 pays invités dans une zone géographique de 40 hectares entre le parc de la Courneuve et Le Bourget, 35 000 m² d'espace d'exposition et de spectacles. Le scénario aurait dû s'organiser autour de thématiques sur l'image: apprendre à voir, comprendre la circulation des images ou encore mieux légender les images qui s'offrent à nous.

Cette Exposition internationale n'eut jamais lieu puisqu'elle fut annulée par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin en août 2002. Cette décision fit suite à la remise du rapport d'expertise de Noël de Saint-Pulgent qui pointait du doigt le manque d'intérêt des partenaires étrangers et l'équilibre financier du projet en péril.

Organisation et activités

La Mission interministérielle pour l'organisation de l'Exposition internationale de 2004 fut créée, auprès du Premier ministre, par le décret du 31 juillet 2001. Les attributions de cette mission étaient les suivantes : coordonner les actions mises en oeuvre pour la réalisation du projet, tant au sein des services de l'Etat qu'entre ces services et les autres personnes, publiques ou privées, s'assurer de l'équilibre financier du projet et veiller à la bonne application des accords internationaux régissant l'organisation de l'Exposition.

Par arrêté du Premier ministre en date du 31 juillet 2001, Jean-Baptiste Hy, directeur-adjoint à la direction générale des impôts au ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie, fut nommé chef de la Mission. Le décret de création prévoyait que la Mission soit supprimée au plus tard le 31 décembre 2004.

Parallèlement à la création de la Mission, fut institué, par décret en date du 31 juillet 2001, un commissaire général à l'Exposition internationale, placé auprès du Premier ministre. Ce commissaire général représenta la France auprès du Bureau international des Expositions. Il définit les orientations générales relatives au contenu de l'exposition et veilla à sa promotion et à son rayonnement. A cette fin, il fut chargé de nouer des relations avec les Etats étrangers et les entreprises susceptibles d'y participer. Le commissaire général pouvait, en cas de besoin, s'appuyer sur les services des ministères concernés par la préparation de l'exposition.

Il pouvait également recourir à l'assistance de la mission interministérielle pour l'exposition internationale de 2004.

Par décret du 31 août 2001, Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication de 1997 à 2000, fut nommée commissaire générale à l'exposition.

Le décret du 19 mars 2003 abrogea à la fois le décret portant création de la mission interministérielle pour l'organisation de l'exposition internationale de 2004 et le décret relatif au commissaire général à l'exposition internationale de 2004.

20040255

Commissariat général de l'exposition.

art 1 : secrétariat du commissariat général. 2001-2002

art 1 (suite)-2 : relations internationales. 1996-2002

art 2 (suite)-3 : stratégie et contenus culturels. 2001-2002

art 3 (suite)-4 : communication. 2001-2002

art 4 (suite) : médias. 2001-2002

Mission interministérielle pour l'organisation de l'exposition internationale de 2004.

art 5 : secrétariat de la mission interministérielle. 2001-2002

art 6 : candidature de la France. 1995-2002

art 7 : organisation du projet. 2001-2002

art 7 (suite)-8 : budget et financement. 2000-2002

art 8 (suite) : cadre juridique. 2001-2002

art 9-11 : projet d'aménagement du site en Seine-Saint-Denis. 2001-2002

art 11 (suite)-12 : relations avec d'autres administrations. 2000-2002

art 12 (suite) : stratégies de communication. 2001-2002

art 13 : annulation de l'exposition et liquidation. 2001-2002

métrage : 4

20040256

art 1-11 : projets de plans et images de l'aménagement du site pour le projet de l'exposition internationale (Seine-Saint-Denis, 2004). 2001-2002

20040258

art 1-7 : cassettes vidéo pour le projet de l'exposition internationale (Seine-Saint-Denis, 2004). 2000-2002

7 vidéocassettes.

CREATION ARTISTIQUE

CONSEIL DE LA CREATION ARTISTIQUE (2009-2011)

Le Conseil de la création artistique est né de la volonté du président de la République Nicolas Sarkozy qui le présente lors de ses vœux au monde de la culture, le 13 janvier 2009 à Nîmes. Cette annonce est concrétisée dès le 30 janvier 2009 par la création officielle du CCA par décret.

Il y est précisé que la mission principale du CCA est « d'éclairer les choix des pouvoirs publics en vue d'assurer le développement et l'excellence de la création artistique française, de promouvoir sa diffusion la plus large, notamment internationale, et d'arrêter les orientations de nature à permettre leur mise en œuvre ». Il est notamment en charge de mener des travaux de prospective et d'identifier les bonnes pratiques et les projets innovants en matière de création artistique diffusée en France et à l'étranger, tout en participant au pilotage de certains projets. Le CCA mène par ailleurs des séries d'auditions de personnalités qualifiées afin d'orienter ses décisions. Cela lui permet notamment d'examiner des mesures pour le développement ou l'amélioration des sources de financement de la création artistique.

Animé par Marin Karmitz, son délégué général, le CCA est présidé par le président de la République, le Premier ministre et le ministre de la Culture étant membres de droit. 11 autres membres composent le CCA, choisis pour leur expertise et leur compétence. Par ailleurs, afin d'assurer le fonctionnement quotidien du Conseil, Marie Descourtieux et Nathalie Sultant sont nommées au secrétariat général, tandis que Caroline Boidé, chargée de mission, et Solange Roussier, attachée de direction, complètent son équipe.

Le CCA a examiné 16 projets au cours de ses deux ans d'activité, dont 9 ont pu être menés à bien. Il a toutefois dû faire face aux réticences, voire à l'hostilité de nombreux représentants du monde de la culture, parfois au sein même du ministère de la Culture ou dans les collectivités territoriales. Le 29 avril 2011, le CCA remet son bilan au président de la République puis est supprimé.

20140210

Dossiers du Conseil de la création artistique (CCA). 2009-2011

Art. 1 : Fonctionnement.

Art. 2-6 : Activités.

Métrage : 1

20140211

Dossiers bureautiques du Conseil de la création artistique (CCA). 2009-2011

Art. 1-2 : Fonctionnement.

Art. 3-23 : Activités.

Métrage : 1,66 Go

LANGUE FRANÇAISE

HAUT COMITE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1966-1984)

Contexte

L'usage du français, langue de la République, est garanti sur notre territoire par l'article 2 de la Constitution. Avec le développement de la mondialisation et les progrès de la construction européenne, les pouvoirs publics se sont assez tôt, dès les années 1960, attachés à affirmer et promouvoir une politique de la langue, participant à l'effort de cohésion sociale.

Les réflexions sur la défense de la langue ne se sont pour autant pas faites au détriment des langues régionales puisque la loi Deixonne de 1951, autorisant l'enseignement facultatif du breton, du basque, du catalan et de l'occitan à l'école, ne fut pas remise en cause.

Organisation et activités

Le Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française a été créé par décret du 31 mars 1966. L'article 3 prévoyait que la présidence soit assurée par le Premier ministre ou par le représentant de son choix, désigné par arrêté. Le Premier ministre désigna également un rapporteur général en la personne de Philippe Rossillon, haut fonctionnaire, connu pour son combat en faveur de la francophonie. Le Haut comité devait comprendre de 12 à 18 membres, nommés pour trois ans, par décret pris en Conseil des ministres. Outre ces membres, tout ministre pouvait siéger au Haut Comité pour toute question intéressant son ministère. Le secrétariat général était assuré par le Secrétaire général du gouvernement.

Les missions du Haut Comité furent les suivantes : étudier les mesures propres à assurer la défense et l'expansion de la langue française, établir les liaisons nécessaires avec les organismes privés compétents, notamment en matière de coopération culturelle et technique et, enfin, susciter ou encourager toutes les initiatives se rapportant à la défense et à l'expansion de la langue française. Le Haut Comité présenta chaque année un rapport d'activités. Les crédits nécessaires à son fonctionnement furent inscrits au budget des services du Premier ministre.

Un décret du 24 février 1973 modifia le décret de création du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française. Ce dernier fut transformé en un Haut Comité de la langue française. La présidence en était toujours assurée par le Premier ministre tandis que se succédèrent dans la fonction de rapporteur général l'historien Michel Bruguière (1974-1978), André Clérici (1979-1981) et l'universitaire Stélio Farandjis (1981-1984).

Par décret du 9 février 1984, le Haut Comité fut supprimé et remplacé par deux organismes, d'une part le Comité consultatif de la langue française, d'autre part le Commissariat général de la langue française, placés auprès du Premier ministre. Le Comité consultatif était chargé d'étudier et de faire des propositions sur l'usage et la diffusion de la langue française, la francophonie, les langues de France, la politique à l'égard des langues étrangères. Quant au Commissariat général, il animait et coordonnait l'action des administrations et des organismes publics et privés concourant à la diffusion de la langue française ainsi que les travaux de terminologie.

Parallèlement, le décret du 12 mars 1984 institua, sous la présidence du Chef de l'Etat, un Haut conseil de la francophonie qui eut pour mission de préciser le rôle de la francophonie

et de la langue française dans le monde moderne et d'établir un rapport annuel sur l'état de la francophonie.

Le décret du 2 juin 1989 fit succéder au Comité consultatif et au Commissariat général de la langue française le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française. Ils furent placés auprès du Premier ministre.

Le Conseil supérieur de la langue française, présidé par le Premier ministre, eut pour mission principale d'étudier, dans le cadre des grandes orientations définies par le Président de la République et le Gouvernement, les questions relatives à l'usage, à l'aménagement, à l'enrichissement, à la promotion et à la diffusion de la langue française en France et hors de France et à la politique à l'égard des langues étrangères. Les linguistes Bernard Quemada, de 1989 à 1999 et Bernard Cerquiglini depuis 1999, nommés vice-président, furent chargés de l'animation et de la mise en oeuvre des travaux du Conseil.

La Délégation générale à la langue française eut la charge de promouvoir et de coordonner les actions des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et au bon usage de la langue française notamment dans les domaines de l'enseignement, de la communication, des sciences et des techniques. Elle dut rendre compte régulièrement de ses activités au Conseil supérieur de la langue française. Les délégués généraux, nommés en conseil des ministres furent Bernard Cerquiglini (de 1989 à 1993), Anne Magnant (de 1993 à 2001) et depuis 2001 à nouveau Bernard Cerquiglini.

En 1993, la Délégation générale à la langue française fut mise à la disposition du ministre de la Culture et de la Francophonie. En outre, tout en lui maintenant son statut de service du Premier ministre, la loi de finance de 1994 intégra ses crédits et ses emplois dans le budget du ministère de la Culture. Par le décret du 21 mars 1996, la Délégation générale à la langue française fut placée sous l'autorité du ministre de la Culture tandis que le Conseil supérieur de la langue française restait auprès du Premier ministre.

Le décret du 16 octobre 2001 modifia l'intitulé de la Délégation générale à la langue française qui devint la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Elle eut comme mission supplémentaire de préserver et valoriser les langues de France, à savoir les langues autres que le français qui sont parlées sur le territoire national et font partie du patrimoine culturel national.

19950012

Dossiers du Haut comité de la langue française. 1972-1984

art 1 : textes réglementaires et dossiers internes.

art 2 : budgets.

art 3-8 : langue française.

art 8-11 : francophonie.

art 11-13 : dossiers thématiques.

art 14-17 : dossiers de pays.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

OBSERVATOIRE JURIDIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (OJTI)

Créé par le décret du 26 février 1988, l'Observatoire juridique des technologies de l'information était chargé de conseiller les administrations sur les questions juridiques liées au développement des technologies de l'information :

1° En répondant aux demandes des administrations portant sur tout problème juridique relatif aux technologies de l'information ;

2° En identifiant les difficultés juridiques suscitées par le développement des technologies de l'information et en proposant aux pouvoirs publics toute mesure propre à y remédier ;

3° En assistant les administrations appelées à définir, à coordonner ou à soutenir la position de la France dans les négociations internationales intéressant les technologies de l'information.

L'Observatoire a été supprimé par décret du 4 avril 1996.

19980063

art 1-3 : création, activités, réunions. 1985-1993

métrage : 1

ARCHIVES

COMMISSION DES ARCHIVES CONSTITUTIONNELLES DE LA VE REPUBLIQUE (EX-COMITE NATIONAL CHARGE DE LA PUBLICATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES DES INSTITUTIONS DE LA V^E REPUBLIQUE) (1984-2011)

Le Comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la V^e République a été créé par le décret du 8 juin 1984 et placé sous la présidence du Premier ministre. Le Comité était chargé de la publication de l'ensemble des travaux préparatoires des institutions de la V^e République. Il était composé de vice-présidents, de membres de droit (les présidents de la commission des lois à l'Assemblée nationale et au Sénat, le secrétaire général du Conseil constitutionnel, le directeur des Archives nationales et le directeur de la Documentation française) et de personnalités qualifiées. Un comité scientifique lui était adjoint.

Dans le cadre de sa mission, le Comité a publié, sous le titre *Documents pour servir à l'histoire de l'élaboration de la Constitution du 4 octobre 1958*, quatre volumes, édités par La Documentation française entre 1987 et 2001.

La Commission des archives constitutionnelles de la V^e République, créée en 2002 (décret du 25 avril 2002), a succédé au Comité national. La Commission était chargée d'assurer la publication des archives publiques et privées intéressant l'application de la Constitution du 4 octobre 1958. Elle pouvait également recueillir des témoignages écrits et oraux et participer à des recherches et des travaux de nature historique. Présidée par le vice-président du Conseil d'Etat et animée par un rapporteur général, elle était composée de membres de droit et de personnalités qualifiées. Un comité scientifique lui était adjoint.

La Commission a été supprimée par décret du 26 août 2011. Ses travaux se sont poursuivis jusqu'au 1^{er} janvier 2012.

20040360

art 1 : création et installation du comité national. 1980-1984

art 1 (suite)-2 : fonctionnement du comité national. 1985-2002

art 3-7 : travaux du comité national : préparation des publications, comptes rendus d'entretien, dossiers documentaires (classement par personnalité et par institution). 1958, 1984-2002

art 8-9 : travaux du comité consultatif constitutionnel : dossiers de François Luchaire. 1958

métrage : 3

20040361

art 1 : enregistrement sonore de la séance d'installation du comité national. 22 octobre 1984

1 cassette audio.

20040363

art 1 : reportage photographique de la séance d'installation du comité national. 22 octobre 1984

1 album.

20090220

art 1 : installation des membres du comité national chargé de la publication des travaux préparatoires des institutions de la V République : photographies. 1984

métrage : 1

20130644

Dossiers de la Commission des archives constitutionnelles de la Ve République. 1997-2012

Art. 1-3 : Fonctionnement. 1997-2011

Art. 4-21 : Activités de publication. 2003-2012

Métrage : 7

20130645

Art. 1-22 : Témoignages de personnalités (par ordre alphabétique) : enregistrements sonores. 2003-2011

Métrage : 22 cassettes audio

MISSION DE REFLEXION SUR LES ARCHIVES EN FRANCE, DITE MISSION BRAIBANT (1995-1996)

Le 25 mars 1995, le Premier ministre Edouard Balladur envoya une lettre de mission à Guy Braibant, président de section honoraire au Conseil d'Etat, pour le charger d'une réflexion sur les archives en France. Cette demande intervint au moment où une vigoureuse polémique se développait autour de la communicabilité des documents d'archives et de la gestion des archives de l'Élysée au cours des mandats présidentiels de François Mitterrand. Le moment était venu de dresser le bilan de l'application de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Guy Braibant mena donc une réflexion portant notamment sur les archives des hommes politiques, les délais de communicabilité, les archives d'entreprises et les conséquences de la décentralisation sur les services d'archives des administrations territoriales. Les conclusions de cette entreprise se trouvaient dans le rapport intitulé *Les archives en France* qui fut remis au Premier ministre le 20 juin 1996.

Dans le cadre de sa mission, Guy Braibant rencontra officiellement 120 personnes : des responsables de dépôts d'archives, nationaux et départementaux, des représentants d'usagers, des élus, des hauts fonctionnaires, des syndicalistes et des personnalités comme l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing. En revanche, les archivistes municipaux ont fortement regretté de n'avoir été ni associés ni entendus.

Guy Braibant s'est attaché à définir les conditions d'un enrichissement des archives, de leur plus grande ouverture, d'une gestion encore améliorée : les quarante propositions finales du rapport en ont attesté. Le rapport conclut essentiellement à la nécessité d'une plus grande ouverture des archives publiques et d'une plus grande transparence des administrations. Il préconisait donc une diminution des délais de communicabilité. Le rapport pointa également du doigt le manque d'intérêt pour les archives audiovisuelles, informatiques et scientifiques.

20000520

Dossiers de la mission de réflexion sur les archives en France dite mission Braibant. 1995-1996

art 1 : lettres de mission, dossiers des membres de la mission et correspondance. 1995-1996

art 2-3 : documentation sur les archives en France et à l'étranger.

art 4-5 : entretiens. 1995-1996

art 6-7 : élaboration et publication du rapport, suites. 1995-1996

métrage : 1

DONNEES PERSONNELLES

MISSION D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES, DITE MISSION BRAIBANT (1997-1998)

Les années 1970 ont vu le développement des systèmes micro-informatiques dans les grandes organisations, notamment les administrations publiques. L'ordinateur fut alors perçu comme un instrument de renforcement de l'efficacité des organisations publiques dans leurs relations avec les administrés, notamment pour l'exercice de leurs fonctions de contrôle, dans les matières fiscale et policière.

Les mesures législatives adoptées dans ce contexte par plusieurs pays occidentaux, dont la France, eurent donc pour objet premier de protéger le citoyen contre les dérives policières auxquelles la mise en oeuvre de traitements centralisés et l'exploitation systématique de données personnelles pouvaient conduire les principales administrations publiques. La loi de 1978 indiquait que la collecte de données opérée par tout moyen frauduleux, déloyal ou illicite était interdite. En outre, la loi posait le principe que toute personne avait le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, à ce que les informations nominatives la concernant fassent l'objet d'un traitement. Mais ces obligations étaient-elles suffisantes, étaient-elles efficaces ?

Les enjeux ont en effet changé avec le développement de la micro-informatique, sa très large diffusion dans les entreprises et auprès des particuliers, et enfin avec l'intégration croissante des outils informatiques en réseaux. La nature des données personnelles susceptibles d'être traitées s'est diversifiée à l'infini, englobant aussi bien la voix et l'image que les empreintes digitales ou le génome humain. La quantité d'informations recueillies sur chaque individu, le nombre de traitements dont elles étaient susceptibles de faire l'objet, dépassèrent ce qu'il est susceptible d'appréhender.

Lionel Jospin confia le 25 août 1997 à Guy Braibant, président de section honoraire au Conseil d'Etat, une mission de réflexion et de propositions, sur le traitement des données personnelles. Il s'agissait de réfléchir à la transposition en droit français de la directive européenne du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données et de leur libre circulation. La problématique de la mission confiée à Guy Braibant fut axée sur la question de la liberté d'expression développée grâce aux technologies de l'information tout en prenant garde de maintenir l'équilibre avec la protection de l'utilisateur et de l'individu. Guy Braibant remit son rapport, intitulé *Données personnelles et Société de l'information: Rapport au Premier Ministre sur la transposition en droit français de la directive n°95/46*, au Premier ministre le 3 mars 1998.

19980391

Transposition de la directive n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative au traitement des données et à leur libre circulation.

art 1-2 : organisation et travaux. 1997-1998

art 2-3 : état du droit français relatif au traitement des données personnelles. 1977-1998

art 4-5 : contributions d'organisations publiques et privées sur la transposition de la directive du 24 octobre 1995. 1997-1998

art 5 : participation des communautés européennes à l'élaboration de la directive du 24 octobre 1995. 1991-1998

art 6 : législation en vigueur sur le traitement des données personnelles à l'étranger. 1997-1998

métrage : 2